

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LES COMMUNES DE GRENADE & CADOURS

ENTRE

La commune de Grenade

Représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 06/12/2022 ;

La commune de Cadours

Représentée par son Maire, Didier LAFFONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 12/12/2022 ;

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans

Représentée par sa 2^{ème} Vice-Présidente, Chantal AYGAT ; autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 08/12/2022 ;

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Pays de Cadours

Représenté par sa Vice-Présidente, Céline OUDIN ; autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 05/12/2022 ;

Ci-après dénommés les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'Etat & l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représentés par le Préfet de département de la Haute-Garonne, Monsieur Etienne GUYOT, ci-après désignés « l'Etat » ;

D'autre part.

AINSI QUE LES PARTENAIRES « INSTITUTIONNELS » CI-APRES

Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, représenté par sa Présidente, Carole DELGA, ci-après désignée par la commission permanente du 18/02/2022 ;

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par son Président, Sébastien VINCINI ;

ET LES PARTENAIRES « ASSOCIES » CI-APRES

La Banque des Territoires, représentée par son Directeur Territorial, Monsieur Olivier LIVROZET ;

L’Etablissement Public Foncier d’Occitanie, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE ;

La Fondation du Patrimoine, représentée par son Délégué Régional Occitanie Pyrénées, Monsieur Bernard CASSAGNET ;

Altéal, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe TRANTOUL ;

Toulouse Métropole Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Luc LAVENTURE ;

L’Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité, représenté par son Président de la Commission Paritaire Régionale d’Occitanie, Monsieur Francis LARUE & son Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre MOULIN ;

Vu la convention d’adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 8 juin 2021

Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique signé le 15 décembre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les communes de Grenade et de Cadours, en lien avec la communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT) font partie des 1 600 communes retenues à l'échelle nationale au programme Petites Villes de Demain. La signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021 entre ces collectivités et l'Etat et les autres partenaires a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximal de 18 mois, le projet de territoire devait être formalisé et conduit à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les communes de Grenade et Cadours et la CCHT avaient conjointement exprimé leur souhait de candidater à ce dispositif, dans l'objectif de :

- Bénéficier de capacités renforcées pour mener à bien une politique globale et volontariste de dynamisation ou de redynamisation des deux pôles structurant leur territoire communautaire ;
- Disposer de nouveaux dispositifs pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de ces centralités.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Grenade et de Cadours ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 juin 2021.

1.1 - La Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Le territoire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT) est issu de la fusion en janvier 2017, des communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours ».

Elle est composée de 29 communes, sur une superficie de 375 km² et compte environ 34 000 habitants.



Un territoire marqué par des dynamiques différenciées, dominé par des espaces ruraux à l'ouest, et situés sur des axes de poussée urbaine à l'est du fait de sa situation aux

portes de la métropole toulousaine et sur l'axe Toulouse/Montauban.

Le territoire est partie prenante du PETR Pays Tolosan, structure existant depuis 2015, rassemblant cinq communautés de communes, qui porte le programme européen LEADER.

Le PETR dispose d'un projet de territoire réactualisé en 2021.

La communauté fait également partie du Syndicat mixte du SCoT Nord Toulousain composé de quatre communautés de communes porteur du PCAET, du Plan de Mobilité Simplifié et du SCoT.

C'est un territoire dynamique, proche de l'aéroport Toulouse Blagnac et du MEETT, le Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

La position du territoire à la croisée d'équipements et d'axes majeurs et secondaires permettent à la communauté de CCHT d'occuper une position géographique stratégique.

Alors que l'attractivité résidentielle est forte et soutenue, l'un des principaux enjeux pour la CCHT est de renforcer son développement économique. Sans renoncer aux objectifs de rééquilibrage entre les habitants et l'emploi présent sur le territoire, notre connaissance des impacts des activités économiques sur l'accélération des bouleversements climatiques implique une profonde transformation des modes de faire.

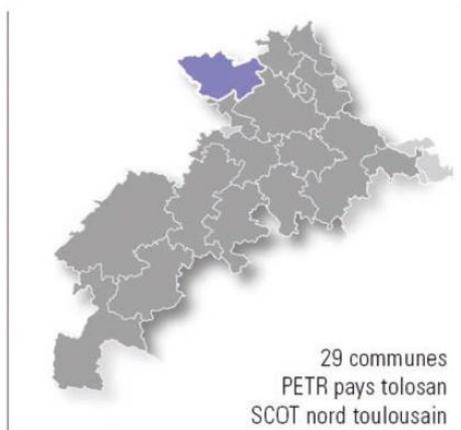
Les fondamentaux économiques sur lesquels s'appuie le territoire sont résolument liés à l'identité du territoire : agriculture, artisanat, tourisme. De plus, son positionnement stratégique à proximité immédiate du siège de l'industrie aéronautique et de l'axe Toulouse/Montauban constituent des atouts à la résilience économique.

Du fait de leur proximité immédiate avec la métropole toulousaine et de l'attractivité résidentielle qu'elle génère, les Hauts Tolosans sont particulièrement concernés par le défi de diminution de la consommation des sols, d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions générées par les habitants.

La contribution au maintien des exploitations agricoles et la sobriété de l'aménagement sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques et leviers d'actions engagés par le territoire au travers :

- D'une stratégie foncière maîtrisée par usage : Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Développement Economique (SDE), Plan de Mobilité Douce ;
- Un objectif de revitalisation des centralités : animation des centralités, engagement au travers du présent programme « Petites Villes de Demain », contrats « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ;
- La rénovation du patrimoine obsolète par les communes et via la Programme d'Intérêt Général (PIG) Ecorénov'31 porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi qu'un travail de mixage des usages des espaces publics : rénovation d'équipements de proximité et de services au public déjà existants.

Communauté de communes des Hauts-Tolosans



Contact

Présidence : Jean-Paul Delmas

1237 rue des Pyrénées
31330 Grenade
05 61 82 85 55

Enseignement et culture

Écoles : nombre / effectif	30 / 3 901
- dont RPI : nombre / effectif	5 / 1 374
Collèges : nombre / effectif	2 / 1 345
Lycées : nombre / effectif	1 / 306
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	6
Musées	1

Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	89,6 %
Transports en commun	2,1 %
Deux-roues motorisés	1,7 %
Vélo	0,6 %
Marche à pied	2,3 %
Pas de déplacement	3,7 %

Équipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	9

Population

Population 2017	33 582 hab.
Évolution de la population de 2012 à 2017	+8,6 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+1 102 hab.
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 568 hab.
Densité	90 hab./km ²
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	34 234 hab.

Habitat

Logements en 2017	15 103
Évolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+10,6 %
Logements sociaux en 2019	828
Logements commencés en 2018	152
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+4,8 %

Tourisme

Hôtellerie : établissements / lits	5 / 628
Hotellerie de plein-air : établissements / lits	2 / 225
Meublés de tourisme : établissements / lits	39 / 241
Chambres d'hôtes : établissements / lits	15 / 86
Résidences secondaires	460
Informations touristiques	1

Économie

Population active 2017	17 199
Emplois localisés dans le territoire en 2017	6 278
Ratio population / emploi en 2017	5,3
Taux de chômage en 2017	9,8 %
Établissements au 1er juillet 2020	4 770
- dont établissements de plus de 250 salariés	1
- dont établissements agricoles	711
Nombre de commerces en 2019	105
- dont supermarchés	7
- dont hypermarchés	0

Social et santé

Population en 2017 :	33 582
- moins de 20 ans	28,2 %
- plus de 65 ans	13,9 %
Bénéficiaires en 2019 :	
- RSA	398
- PPA	1 827
- APA	516
- PCH	174
Médecins pour 1000 hab.	0,7

A la fois périurbain et rural, le territoire des Hauts Tolosans est choisi et apprécié par ses habitants en raison de la qualité et de la diversité de son environnement naturel. S'il s'agit là d'atouts à préserver, les habitants sont également très demandeurs d'équipements et de services (logement, culture, éducation, santé, ...).

Il convient donc de veiller à la présence d'une offre suffisante, de qualité et diversifiée, mais aussi d'assurer une présence équilibrée et cohérente avec l'organisation du territoire, notamment autour des « pôles structurants » de Cadours, Grenade.

La CCHT est partenaire de différents contrats et conventions sur la base des compétences inscrites dans ses statuts.

Sont notamment recensés, outre le programme Petites villes de demain :

- La convention territoriale globale avec la CAF
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le programme territoire 100 % ENR duquel relève l'intercommunalité

Afin de penser la transition à toutes les échelles, les Hauts Tolosans s'engagent dans une démarche de nouvelles coopérations avec les territoires voisins. Une telle coopération permet opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle relève encore plus les nécessaires solidarités à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales.

En parallèle, la collectivité est engagée avec les collectivités voisines sur plusieurs volets :

- Le SCoT Nord Toulousain
- Le PETR Pays Tolosan
- Le syndicat mixte DECOSET
- Le syndicat mixte ouvert Haute-Garonne (SMO)
- Le syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne (SMAFB)
- Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne
- Commission consultative issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG
- Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents (SGSA)
- Syndicat du bassin Hers-Girou (SBHG)
- Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL)
- Futur Syndicat « Garonne & affluents » (cf. SMEAG, SAGE & collectivités concernées)

Enfin, le projet de territoire intercommunal a été adopté en 2019 et est basé sur cinq enseignements principaux dégagés lors de son élaboration et des résultats de l'enquête alors menée :

- Un attachement profond au territoire, à la préservation de son environnement naturel et à la diversité de ses paysages ;

- Le développement des réseaux (transports principalement, mais aussi télécommunications) comme condition de développement du territoire ;
- Le rejet de voir le territoire happé par la métropole de Toulouse, comme de trop se tourner vers le Gers. La proximité de Toulouse et Montauban et sa position d'équilibre entre zones rurales zones urbaines est constitutive de la qualité de vie partagée par tous les habitants des Hauts Tolosans ;
- Un territoire perçu comme en pleine expansion démographique. L'arrivée de nouvelles populations n'est pas mal vu mais la construction de logements en nombre inquiète certains ;
- L'importance d'accompagner cette expansion par un renforcement des services à destination de la population pour ne pas perdre en qualité de vie : éducation, culture, santé.

Au terme d'une démarche nourrie d'échanges et de débats, la vision des élus des Hauts Tolosans s'exprime à travers l'ambition de répondre à trois défis pour un développement durable du territoire :

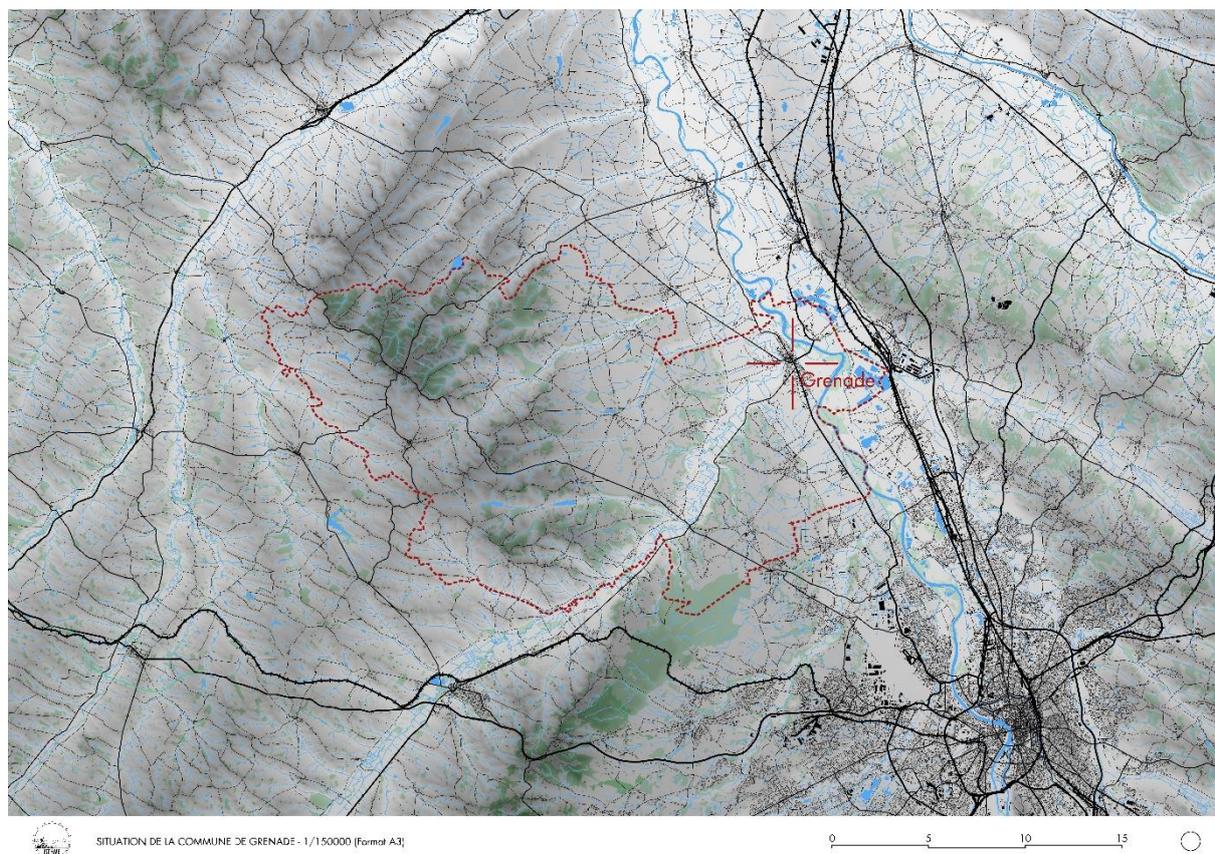
- L'équilibre entre l'humain et le social, l'économique et l'emploi, et l'environnement ;
- La préservation de la planète, l'engagement dans la transition énergétique ;
- L'ouverture au monde numérique, la préparation aux nouvelles technologies.

Pour répondre aux enjeux stratégiques et relever les trois défis pour l'avenir, la stratégie de développement des Hauts Tolosans s'organise autour de quatre axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels :



Le projet de territoire constitue à ce jour le fil rouge de la stratégie que la CCHT souhaite mettre en avant dans le CRTE et pour cette convention d'ORT.

1.2 - La commune de Grenade



Depuis plusieurs siècles, la ville de Grenade constitue une clé essentielle dans le maillage du nord toulousain et son organisation en bastide dotée d'un patrimoine architectural de qualité, donne à ce centre-bourg une identité et une notoriété fortes.

Cette commune périurbaine du nord toulousain est située en limite départementale dans le « corridor d'urbanisation » reliant Toulouse à Montauban qui s'est fortement développé autour de nombreux axes de communication : voie ferrée, routes départementales, autoroute. La gare de Castelnau-d'Estrétefonds permet de rallier la gare centrale de Toulouse Matabiau en 15 minutes et pourrait, dans une optique de desserte optimisée du secteur, être un levier pour la mobilité des grenadains.

Grenade est un des pôles de centralité identifiés sur le territoire du SCoT Nord Toulousain et en tant que tel, doit participer à l'organisation d'une offre de proximité en services et équipements dans une logique d'autonomie des territoires et d'amélioration du cadre de vie.

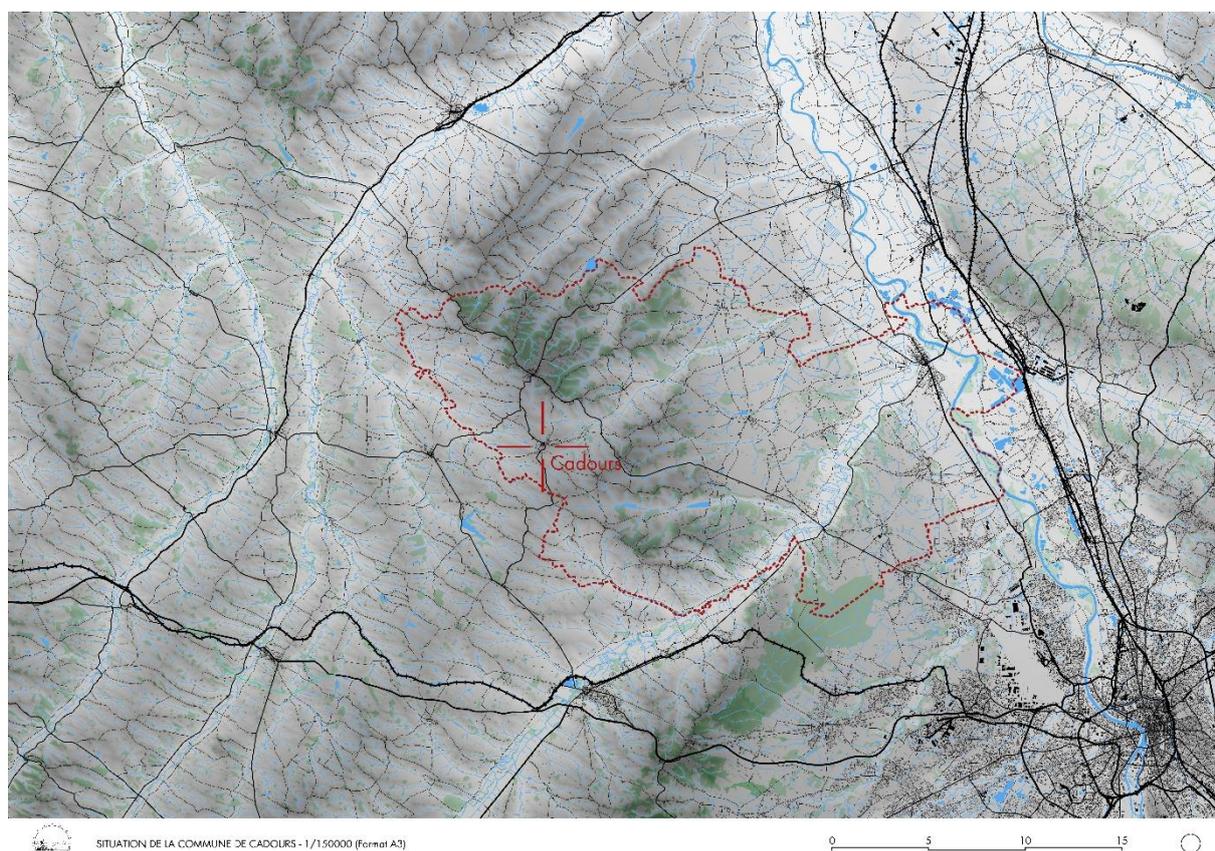
Pour autant, Grenade, qui compte 9 010 habitants, n'échappe pas aux difficultés et paradoxes rencontrés par les communes de strate et situation géographique comparables :

- Une ville proche d'une métropole mais avec laquelle les liens sont ténus ;
- Une attractivité qui bénéficie aux quartiers périphériques ;

- Une offre commerciale qui se dégrade dans son centre ancien et qui présente de réelles fragilités, avec des fermetures de commerces constatées ;
- Un vieillissement, une inadaptation forte du parc de logements et de nombreux logements vacants dans le centre ancien ;
- Une dégradation du patrimoine historique (compte tenu des moyens importants et de l'ingénierie spécifique nécessaires pour le préserver) ;
- Malgré cela une population qui croît s'accompagnant d'une demande sociale de plus en plus pressante, notamment pour une population vieillissante ;
- Des besoins en équipements et modernisation d'équipements pour répondre aux attentes des habitants du bassin de vie mais des capacités financières très limitées.

En résumé, Grenade cherche un nouvel élan pour réaffirmer son rôle de centralité au sein du territoire des Hauts Tolosans.

1.3 - La commune de Cadours



Pendant près de 300 ans, la commune de Cadours a été chef-lieu de canton. Lieu central de la vie locale avec sa halle aux marchands et sa halle aux grains, elle était une place forte du commerce.

A ce jour, Cadours n'échappe pas à la désertification de son centre-bourg des commerces de proximité, attirés par l'attractivité des communes périphériques à la

métropole toulousaine, drainant plus de consommateurs. Par ailleurs, Cadours connaît aussi une stagnation de sa démographie depuis plusieurs années, avec une variation annuelle de seulement 0.4 % entre 2008 et 2018. Malgré ce faible développement démographique, la population cadoursienne rajeunit avec 32.8 % de moins de 30 ans.

Cadours compte aujourd'hui 1 087 habitants sur un territoire de 11 km², correspondant à une densité de 100 habitants au km².

La commune comptait en 2017, 453 résidences principales, principalement des T4 et T5. Les logements vacants (moins de 8 %) sont principalement situés dans le centre-bourg et, à l'inverse, l'habitat se développe principalement en périphérie du centre historique, les logements du centre-ville étant exigües et peu accessibles.

La commune est située à moins de 50 km de trois grands pôles économiques : Toulouse, Montauban et Auch. Malgré une situation attrayante au carrefour de ceux-ci et à proximité du pôle aéronautique, Cadours est gênée par des problématiques de mobilité, avec plus de 80 % de sa population qui utilise son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail. Les nuisances liées aux conditions de circulation sont une véritable problématique avec un trafic pendulaire excessif qui double le temps d'accès à la métropole toulousaine. Si Cadours profite des emplois générés par les trois pôles qui l'entourent et notamment la métropole de Toulouse, les entreprises locales peinent à conserver un niveau d'attractivité viable.

Cadours est un lieu central pour l'enfance et la jeunesse, elle regroupe une crèche intercommunale, une école maternelle et une école primaire dans le cadre du SIVS, un collège et un centre de loisirs (SIVS). Ce sont environ 1 000 élèves qui sont scolarisés sur la commune. Les lycéens sont quant à eux dirigés vers les lycées de l'Isle-Jourdain, Blagnac et de Pibrac, tributaires de ce fait des transports en commun et des deux lignes desservant Cadours.

Cadours possède un réseau médical et paramédical très important pour une commune de cette strate démographique mais qui reste fragile en raison de prochains départs à la retraite de médecin généraliste. Un EHPAD de 60 places complète l'offre de service médical.

La commune est identifiée par l'INSEE comme un bassin de vie (de 19 communes pour environ 6 158 habitants) et pôle complémentaire à l'échelle du SCoT Nord Toulousain.

Pour conclure, Cadours cherche à réaffirmer sa place au sein du territoire de l'ancien canton en attirant plus d'habitants, de commerces et de services.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une

trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 - LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Les communes de Grenade et de Cadours présentent toutes deux des enjeux de revitalisation. Leur différence de population (1 087 à Cadours contre 9 010 à Grenade) et leur éloignement (20 km) en font des pôles complémentaires, qui participent du maillage du territoire de la CCHT. Ainsi, le développement de ces deux communes s'inscrit dans une logique d'équilibre intercommunal.

Du fait de la singularité de chacune des deux villes et de leur rôle au sein du territoire communautaire, les enjeux de revitalisation ne sont pas abordés exactement de la même manière. Les stratégies de territoire qui sont mises en place dans le cadre du programme Petites villes de demain (habitat, commerce, fonctions urbaines, ...) sont travaillées en complémentarité entre les deux communes.

Grenade et Cadours bénéficient toutes deux du même chef de projet. Son rôle a été, et est toujours, de définir avec les élus et les services une stratégie de revitalisation en y intégrant de manière cohérente les actions déjà en cours afin qu'elles servent les projets de ville.

Dans certains domaines, ces stratégies sont abordées à l'échelle intercommunale. En effet, de par ses compétences, la communauté de communes travaille, par exemple, avec le chef de projet Petites villes de demain à la définition de la stratégie commerciale et de la planification de l'habitat sur les deux villes (cf. 1.1).

2.1 - Commune de Grenade

La ville de Grenade a souhaité s'entourer de partenaires pour mettre en place un projet global, transversal et ambitieux en vue d'améliorer son cadre de vie et notamment la qualité d'habiter et de vivre dans la bastide.

Les constats faits amènent à pointer la nécessité d'agir pour résorber les situations potentielles d'habitat indigne et améliorer l'efficacité énergétique, produire des logements répondant davantage aux attentes et rééquilibrer l'offre, renforcer la diversité des commerces et services, réhabiliter le patrimoine bâti, intervenir sur la qualité des espaces publics, ...

Des études ont d'ores et déjà été engagées ou sont en projet :

- Etude diagnostic de revitalisation du centre-bourg sur l'habitat, le commerce et les activités touristiques, les espaces publics et naturels, les initiatives citoyennes (réalisation 2018-2019) ;
- Définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de droit de préemption ;
- Identification des sites nécessitant des interventions d'acquisitions foncières pour la réalisation de projets d'habitat, équipements, stationnements ;
- ...

La commune dispose ainsi d'un projet de ville qui a identifié un certain nombre d'actions, que l'on retrouvera notamment dans l'avenant au contrat Bourg-Centre qui sera prochainement conclu avec la Région Occitanie (cf. 7.4). Le programme Petite ville de demain vient renforcer cette stratégie en renforçant les projets de revitalisation du centre-ville.

2.2 - Commune de Cadours

La commune de Cadours, qui avait entamé une réflexion sur la revitalisation de son centre-bourg et avait identifié des actions ponctuelles, a lancé dans le cadre du programme Petites villes de demain et de l'élaboration de son contrat Bourg-Centre Occitanie une étude stratégique.

Réalisée par un bureau d'étude (ISTHME Bureau Méridional), celle-ci a conduit à la définition d'un projet global de développement et de valorisation de la commune.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Dynamiser & valoriser la centre-bourg et son patrimoine
- Restructurer le quartier En Palanque & le pôle administratif et scolaire de Cadours
- Faire lien avec le paysage et l'environnement cadoursien

2.3 - L'Opération de Revitalisation de Territoire

L'Opération de Revitalisation de Territoire a pour premier objectif la convergence de l'action publique pour les centres-villes, levier pour le développement des territoires. C'est par une intervention transversale mais ciblée que la reconquête de ces espaces fragilisés redevient possible. C'est l'outil adapté aux enjeux de revitalisation de Grenade et de Cadours.

Les communes de Grenade et de Cadours ont vocation à renforcer leurs rôles de centralités au sein du territoire des Hauts Tolosans. Pour ce faire, elles doivent en premier lieu imaginer une stratégie de revitalisation adaptée.

L'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

En outre, à travers le financement partiel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » par l'Etat, le programme PVD et l'ORT permettent aux communes de se doter de l'ingénierie nécessaire à un véritable pilotage transversal, en « mode projet ».

Par ailleurs, l'ORT agit comme un garde-fou de la périurbanisation susceptible de déséquilibrer les différents pôles urbains à l'échelle de chaque ville. Ainsi, des outils concrets permettent au pôle « centre-bourg » de se prémunir de toute atteinte à son dynamisme (par exemple, la possibilité de suspension de projets commerciaux périphériques) mais aussi de renforcer sa vitalité à travers un panel de dispositifs juridiques (dérogations de passage en CDAC dans le périmètre ORT, droit de préemption renforcé...).

ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques « thématiques » suivantes :

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

L'objectif est de donner aux deux communes les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités et des infrastructures.

L'extension de la Maison des Projets de Grenade est une des actions principales de cette orientation. En effet, elle permettra de mettre à la disposition des acteurs du projet de revitalisation des locaux dédiés. Des réunions de co-construction du projet de ville avec les habitants et usagers, des expositions, des permanences de partenaires locaux (PIG, CAUE...) s'y tiendront notamment.

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

L'objectif pour les deux communes est de renforcer leur attractivité résidentielle, en satisfaisant la diversité des besoins nouveaux en termes d'habitat, tout en valorisant les secteurs centraux.

Outre l'accompagnement de porteurs de projet, notamment de construction de logements sociaux, les équipes municipales s'attachent à mener des actions telles que la lutte contre la vacance du parc privé (analyses des données disponibles, cartographie des analyses, arpentages, enquêtes patrimoniales et accompagnements des propriétaires repérés), la promotion et la communication ciblée de l'opération programmée du Département de la Haute-Garonne (le Programme d'Intérêt Général Ecorénov'31). Ces actions seront renouvelées chaque année.

De plus, la réalisation en 2023, en régie, d'une charte pour la qualité des façades, devantures et enseignes commerciales pour faciliter la mise en œuvre de réhabilitations de qualité sera la prémisse de la mise en place d'une opération façade à venir en 2024.

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services**

Il est primordial de valoriser et de développer l'activité commerciale, artisanale et de service dans sa diversité, et notamment de maintenir, protéger et valoriser le commerce de proximité en centre-bourgs.

Afin de faciliter l'implantation de nouveaux commerces et services en cœur de ville, l'ingénierie du programme accompagne les porteurs de projet et les propriétaires de locaux vacants notamment dans leurs démarches administratives et fait le lien avec les services dédiés (urbanisme, chambre des métiers, DDT...). Par ailleurs, cette ingénierie a vocation à accompagner la mise en œuvre d'animations commerciales en cœur de ville, notamment en lien avec les partenaires associés (associations des commerçants, services manifestations municipaux, police municipale...).

Enfin, forte des outils juridiques apportés par la présente convention d'ORT, l'ingénierie assurera une veille accrue des projets commerciaux et de services localisés en périphérie des centres-villes, afin de prévenir toute problématique de concurrence à la revitalisation des bourgs.

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

L'objectif est d'accroître l'attractivité et la qualité du cadre de vie des différents usagers des centres-bourgs tout en intégrant la question de la sécurité et de l'apaisement de leur traversée.

Les diagnostics mettent en lumière des enjeux de réhabilitation des infrastructures de circulation automobile et actives à Grenade et Cadours. Cela implique une multitude de types de projets et donc d'acteurs et maîtrises d'ouvrages variés (habitants, conseil départemental, CCHT, services voiries, espaces verts, urbanismes municipaux...). L'ingénierie apportée par le programme PVD permet une transversalité dans la mise en œuvre et le suivi des différents projets d'aménagement.

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

L'enjeu général est de considérer les deux centralités des Hauts Tolosans comme points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité et aux équipements publics pour l'ensemble des usagers.

Face à l'augmentation de la population et au nombre d'usagers des centres-bourgs de Grenade et Cadours venus de leurs bassins de vie respectifs, les communes doivent se doter d'équipements et de services publics adaptés. Par ailleurs, les infrastructures qui les accueillent doivent également s'adapter aux enjeux climatiques et énergétiques, engendrant des travaux d'extension et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

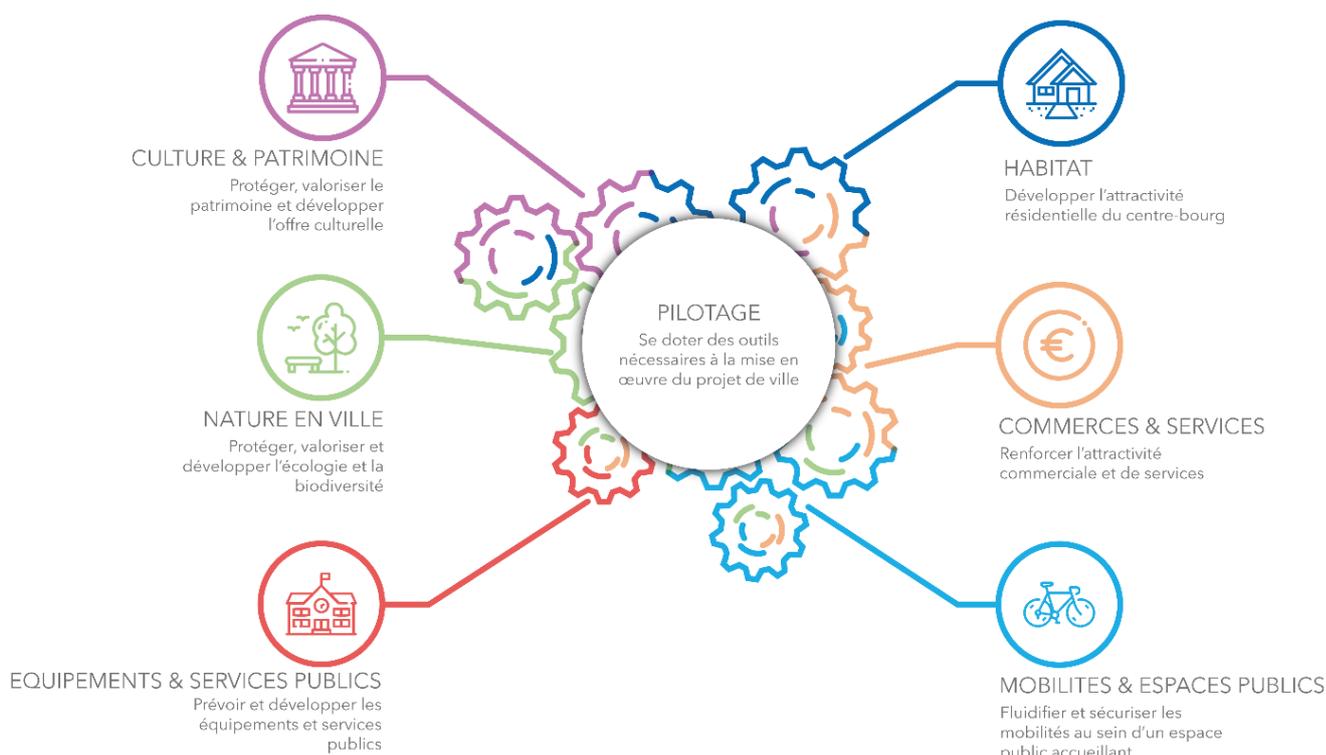
L'enjeu est de garantir et de valoriser la qualité des milieux par la préservation de la biodiversité, de limiter les risques naturels dans les aménagements et de sensibiliser à l'environnement et au patrimoine naturel et paysager via des projets concrets et des actions de communication et de sensibilisation.

Les enjeux climatiques mis en évidence par les rapports du GIEC amènent les collectivités à agir sur la question environnementale, et notamment sur celle de la nature en ville. En effet, les actions de protection, de valorisation et de développement du patrimoine naturel urbain répondent à des enjeux d'adaptation et d'atténuation du dérèglement climatique.

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Promouvoir des aménagements qui mettent en valeur le patrimoine, préservent les sites et les vues remarquables mais aussi donner un nouvel usage aux éléments de patrimoine vacants.

Fortes de leurs patrimoines (bastide et village typique du midi toulousain, monuments historiques classés ou inscrits...) mais aussi d'une offre culturelle déjà présente et portée par diverses instances (associations culturelles, office de tourisme intercommunal, services municipaux...), Grenade et Cadours souhaitent affirmer leur identité de petites centralités authentiques et dynamiques. Pour ce faire, différents types d'interventions sont mises en œuvre, tant en termes d'amélioration des infrastructures et du patrimoine bâti, que d'organisation d'animations et d'événements festifs et culturels (fête de l'ail à Cadours, festival de la nature à Grenade...).



Ces orientations stratégiques « thématique » sont concernées par tout ou partie des orientations transversales suivantes :

- **La transition écologique & énergétique**
- **La cohésion sociale & territoriale**
- **L'innovation**



Le projet de territoire détaillé est annexé à la convention en annexe 3 et les objectifs et attendus des principales actions sont détaillés à l'article 11.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'article 5.

4.1 - Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 1 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des

opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

GRENADE (17 fiches actions) :

- **03 : Observatoire du commerce**
Orientation « Commerces & services » : Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité, anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
- **14 : Aire de jeux quai de Garonne**
Orientation « Equipements & services publics » : Création d'une aire de loisirs sur le site du quai de Garonne
- **15 : Complexe sportif**
Orientation « Equipements & services publics » : Etude pour l'extension du complexe sportif (terrains synthétiques, vestiaires et stationnements)
- **16 : Cuisine centrale**
Orientation « Equipements & services publics » : Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
- **20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé**
Orientation « Equipements & services publics » : Réhabilitation de la friche « 8 à Huit », mise en œuvre d'une opération mixte (maison de santé, commerce, logements)
- **21 : Hangar du Chameau**
Orientation « Equipements & services publics » : Etude de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux de la Mairie
- **32 : Friche « Sizes » - jardin public**
Orientation « Habitat » : Réhabilitation de la friche « Maisons Sizes », création de neuf logements sociaux et d'un jardin public
- **34 : Charte Habitat & Commerce**
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerces (façades, enseignes et devantures commerciales)
- **35 : Jardin Espace l'Envol**
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Réaménagement de la cour de l'Espace Envol en jardin public
- **37 : SMDA**
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Réalisation d'un Schéma des Modes de Déplacements Actifs

- **38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine**
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond-point quai de Garonne, à la rue Gambetta (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaignut (RD17)
- **44 : Animations Nature**
Orientation « Nature en ville » : Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- **45 : Festival de la Nature**
Orientation « Nature en ville » : Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel, le Festival de la Nature
- **47 : Itinéraire Jardins**
Orientation « Nature en ville » : Valorisation du patrimoine naturel de la bastide, création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
- **48 : Jardins partagés**
Orientation « Nature en ville » : Création de jardins partagés à proximité de la bastide
- **50 : Trames Vertes Bleues Noires**
Orientation « Nature en ville » : Dans le cadre d'une politique municipale en faveur de la biodiversité, amélioration des trames verte, bleue et noire
- **51 : Remise « Serres »**
Orientation « Pilotage » : Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac, réhabilitation de la remise « Serres » pour l'extension de la Maison des Projets

CADOURS (6 fiches actions) :

- **06 : Maison en état manifeste d'abandon**
Orientation « Habitat » : Traitement d'une maison (8, place du Fort) en état manifeste d'abandon
- **07 : Béguinage**
Orientation « Habitat » : Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage (logements seniors)
- **14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes**
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Elaboration d'un schéma directeur (ou plan guide) pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
- **21 : Espace partagé - coworking**
Orientation « Equipements & services publics » : Mise en sécurité et en conformité d'une salle annexe à la mairie et aménagement d'un espace partagé (coworking)
- **22 : Halle aux sports**
Orientation « Equipements & services publics » : Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux sports (gymnase omnisport)
- **23 : Centre de loisirs « hybride & innovant »**
Orientation « Equipements & services publics » : Création d'un centre de loisirs « hybride & innovant »

4.2 - Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

GRENADE :

- 02 : Evolution du marché
Orientation « Commerces & services » : Maintenir la dynamique de la gestion du marché hebdomadaire
- 10 : Îlot Crayssac
Orientation « Culture & patrimoine » : Revalorisation des locaux communaux vacants de l'îlot Crayssac et création d'une traversée piétonne (Castelbajac-République)
- 12 : Portail de l'ancienne Perception
Orientation « Culture & patrimoine » : Restauration et mise en valeur du portail du jardin de l'ancienne Perception
- 13 : Chapelle Saint-Jacques
Orientation « Culture & patrimoine » : Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques (désacralisée)
- 18 : Extension bibliothèque
Orientation « Equipements & services publics » : Etude de faisabilité de l'extension de la bibliothèque
- 23 : Caserne Sébastopol
Orientation « Equipements & services publics » : Devenir de la caserne des pompiers (vacante en 2024/2025)

CADOURS :

- 15 : Places centrales
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Réaménagement des places centrales (Halle aux Marchands, Halle aux Sports, place du Fort)
- 16 : En Palanque
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Réaménagement de la place du quartier En Palanque, la place de la Gare
- 17 : Place de la Mairie
Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fin de l'aménagement de la place de la Mairie
- 24 : Rénovation écoles
Orientation « Equipements & services publics » : Rénovation énergétique du groupe scolaire (SIVS du Pays de Cadours)
- 29 : Vestiaires sportifs
Orientation « Equipements & services publics » : Réfection et rénovation énergétique des vestiaires du club de football

- 30 : Pumptrack
Orientation « Equipements & services publics » : Création d'un pumptrack
- 33 : Mail des Jardins
Orientation « Nature en ville » : S'approprier le mail rue des Jardins
- 34 : Extension du parc de la Mairie
Orientation « Nature en ville » : Désartificialisation d'une partie de la place du Marché à l'Ail et extension du parc de la Mairie
- 35 : Halle aux Marchands
Orientation « Culture & patrimoine » : Réfection des volets roulants de la Halle aux Marchands

ARTICLE 5 - LES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION

Les périmètres d'intervention proposés pour les communes de Grenade et Cadours ont été définis en se basant sur des critères de centralité et se veulent cohérents au regard des enjeux identifiés (cf. article 1). Ils visent à intégrer les projets en cours ou à venir concourant à la dynamisation des centres-bourg et les équipements structurants pouvant avoir un rôle à jouer dans la stratégie retenue (accessibilité, patrimoine, loisirs, ...).

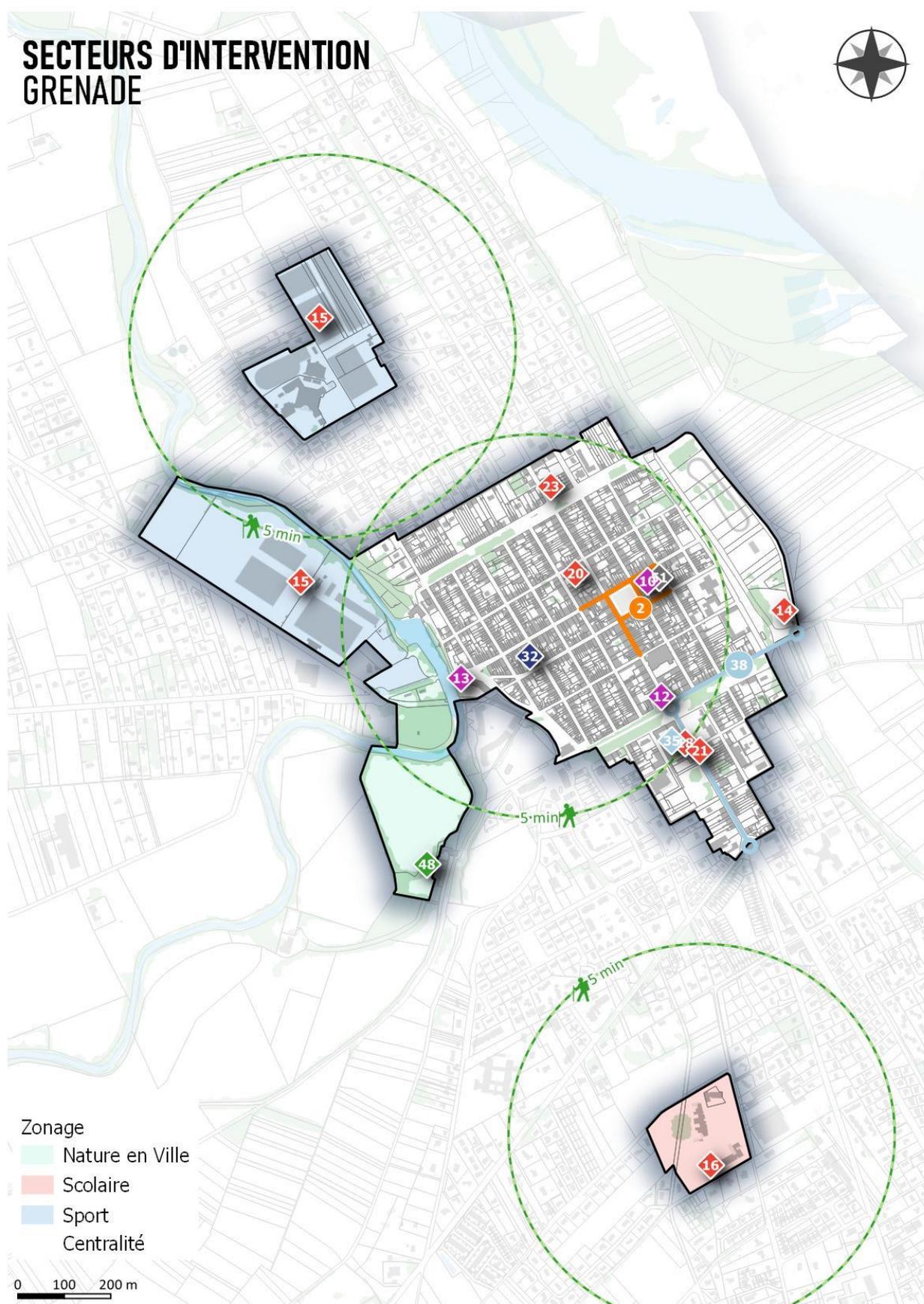
Les effets induits par l'ORT, tels que la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, ont également été anticipés afin de garantir la bonne adéquation des périmètres avec les objectifs poursuivis.

Les sous-secteurs bleutés concernent des zones dotées d'équipements sportifs où le foncier est maîtrisé en totalité par les municipalités et où un certain nombre de projets structurants (extension ou création de nouveaux équipements) sont envisagés.

Les sous-secteurs verts, sites des futurs jardins partagés (48) et des bords de Save à Grenade, et la place du marché à l'ail à Cadours (34) indiquent les lieux où, toujours avec du foncier maîtrisé, des projets de renaturation, de développement d'offre de jardins ou encore d'aménagements d'espaces verts sont envisagés.

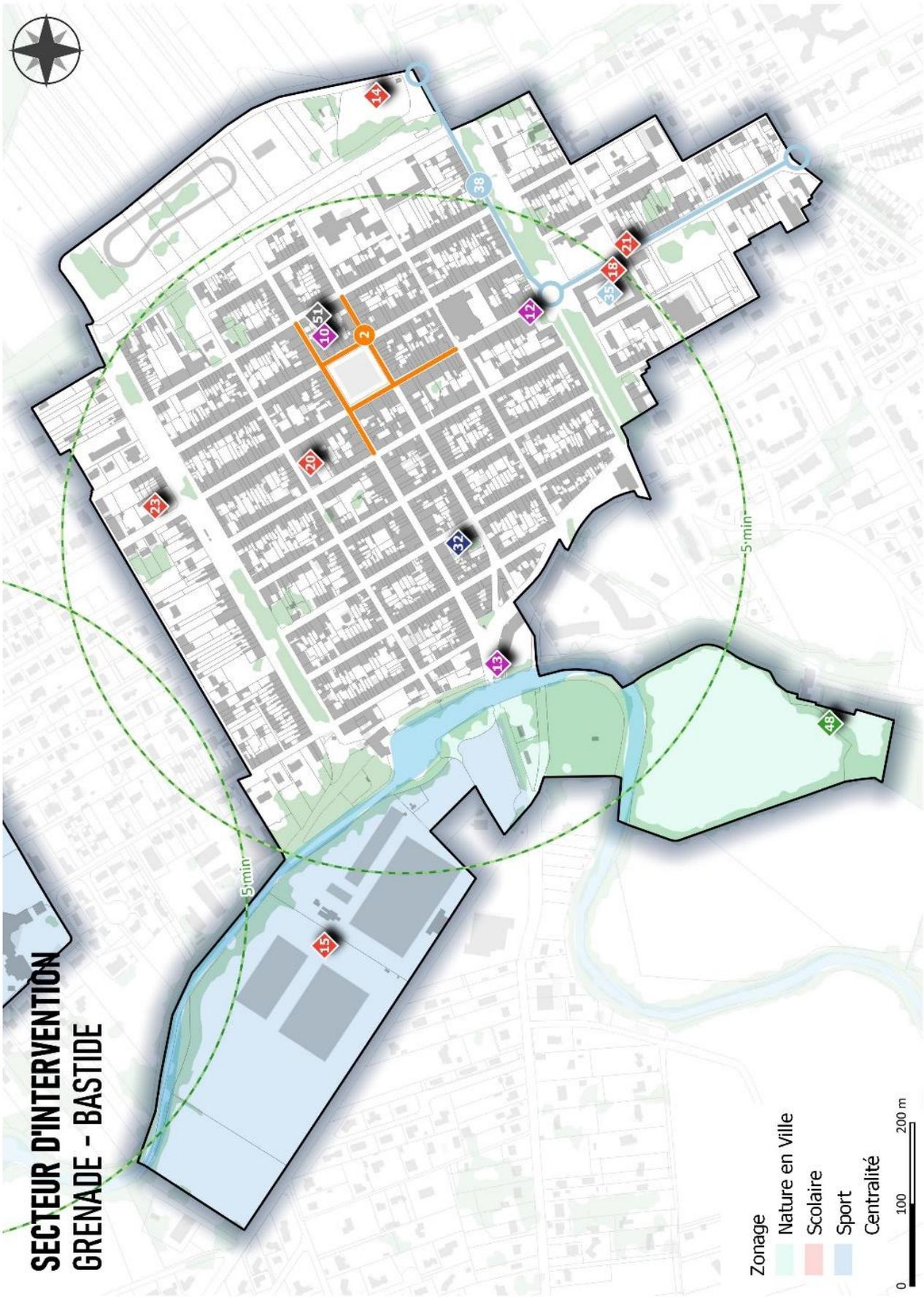
Enfin, les sous-secteurs rouges (carte secteurs d'intervention Grenade & secteur d'intervention Cadours) indiquent les projets en lien avec le domaine scolaire, qu'ils soient des projets de travaux d'économie d'énergie majeurs ou bien, par exemple, de réorganisation de la restauration scolaire dans une logique de circuits courts et de bien-être des écoliers.

SECTEURS D'INTERVENTION GRENADE

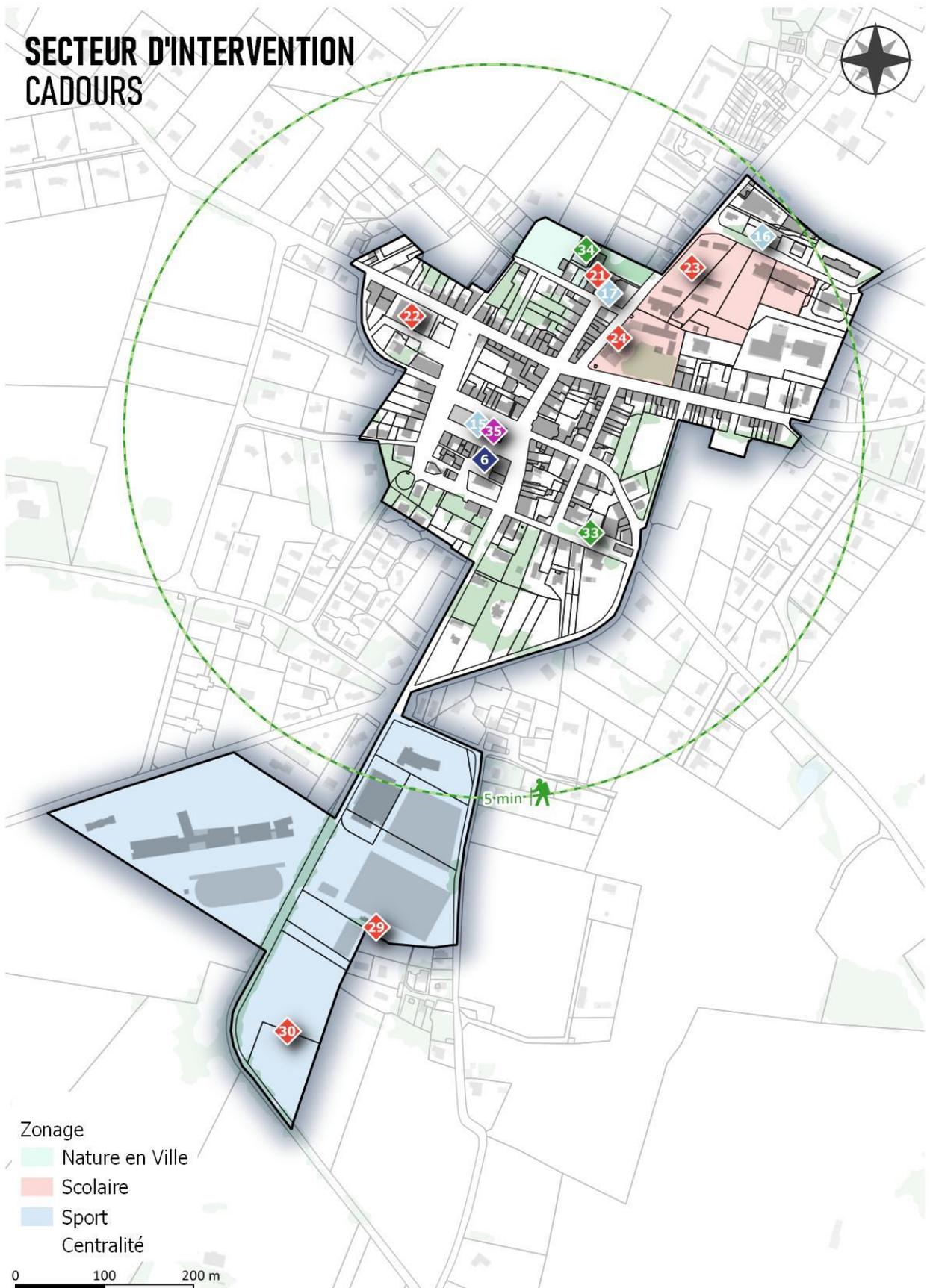


- Zonage
- Nature en Ville
 - Scolaire
 - Sport
 - Centralité

0 100 200 m



SECTEUR D'INTERVENTION CADOURS



- Zonage
- Nature en Ville
 - Scolaire
 - Sport
 - Centralité

0 100 200 m

ARTICLE 6 - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2 - Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Grenade et de Cadours assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de

catalyser les dynamiques du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 - L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale). Une demande de prestation gratuite du CEREMA est actuellement en cours avec la commune de Cadours au sujet de la valorisation de l'écomobilité sur son territoire ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

7.4 - Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses

politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

7.5 - Engagements du Département

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les communes et leur bassin de vie. Voiries, équipements publics, habitat, espaces publics, infrastructures numériques, équipements culturels, sportifs, de santé, projets touristiques, environnementaux mais également ingénierie de projet sont autant de domaines sur lesquels il intervient tant sur le plan technique que financier.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon ses règlements en vigueur et selon les modalités relatives aux programmations des Contrats de territoire et des Contrats de projets ainsi que dans le cadre des programmations et interventions sectorielles classiques. Le Conseil départemental pourra également apporter son soutien via les fonds de l'ANAH sur les opérations relevant de ces derniers dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

7.6 - Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.6.1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

7.6.2. L'Établissement Public Foncier d'Occitanie

L'Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPFO sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Une convention pré-opérationnelle a été signée en 2019, pour une durée de 5 ans, avec la commune de Grenade pour un montant prévisionnel d'engagement financier à hauteur de 2 000 000 €. Deux projets sont actuellement en cours d'élaboration (cf. fiches actions # 20 & 32).

Une convention pré-opérationnelle, d'un montant prévisionnel d'engagement financier

de 800 000 €, est actuellement en cours d'élaboration avec la commune de Cadours.

7.6.3. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement des territoires à travers une démarche partenariale de proximité qui se traduit notamment par l'action de terrain auprès des entreprises artisanales ainsi qu'un appui aux collectivités.

A cet effet, la C.M.A. de la Haute Garonne s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation de l'économie locale menée par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans et les communes de Grenade et de Cadours pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs.

La C.M.A. de la Haute Garonne participe sur le terrain au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formations adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- 1 - Accompagner individuellement ou collectivement les porteurs de projets (créateurs/repreneurs) en facilitant leur implantation sur le territoire du périmètre de la présente convention.
- 2 - Participer au maintien des actifs, à la passation des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises.
- 3 - Accompagner individuellement les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
 - Soutenir et accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique (diagnostic et accompagnement individuel par la mise en œuvre de labels type « Entreprise Zéro Déchet » ...)
 - Accompagner les chefs d'entreprises artisanales dans leur projet de développement (accès aux aides régionales...)
 - Soutenir l'artisanat d'art qui est une filière à part entière du développement économique
 - Accompagner les entreprises en situation de fragilité et rencontrant des difficultés, en les incitant notamment à solliciter le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises
 - Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise. La CMA de la Haute Garonne propose des formations diplômantes (ADEA, TEPE, BM) ou de perfectionnement afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique...).Au-delà, la structure propose aussi des formations réglementaires notamment en hygiène alimentaire (HACCP, ...).

La CMA de la Haute Garonne pourra également intervenir dans la promotion de l'apprentissage auprès des chefs d'entreprise et des établissements scolaires.

Au-delà de ces axes de travail, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne pourra, dans les fiches actions incluses dans la présente convention ou via un avenant, participer à des opérations spécifiques décidées avec la commune et/ou l'intercommunalité concernant l'artisanat local.

7.7 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Interventions de la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et plus particulièrement celui non protégé par l'Etat.

- Elle s'engage à aider les collectivités et associations intéressées à développer le mécénat populaire par l'organisation de souscriptions publique ;
- A faire appel, quand les conditions d'éligibilité sont remplies, à ses partenaires privés afin d'essayer de les faire bénéficier de financements complémentaires ;
- De faire bénéficier les propriétaires privés du Label avec déduction fiscale quand la restauration d'un édifice ou d'un patrimoine naturel, après avis d'un expert, le méritent ;
- De mettre à disposition tant des collectivités que des associations et des propriétaires privés des outils pour les aider à promouvoir leur recherche de mécènes.

Interventions de Toulouse Métropole Habitat

Toulouse Métropole Habitat est l'Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine. Il compte 390 collaborateurs et plus de 18 000 logements répartis sur 46 communes. Habitat Toulouse il y a quelques années, l'organisme s'est doté début 2017, d'une nouvelle identité en même temps qu'il s'est vu confier un territoire plus étendu, celui de la métropole toulousaine et de collectivités alentours.

Avec la devise « créer pour chacun, s'engager pour tous », son rôle est d'offrir par le logement, via la location ou bien l'achat, une réponse adaptée et porteuse de progrès individuel et collectif aux habitants autour des valeurs suivantes :

- Innovant et efficace
- A l'écoute de disponible
- Engagé et ouvert
- Solidaire et équitable

Son offre répond à la fois aux besoins des politiques locales et à ceux de leurs clients, à leurs parcours résidentiels et de vie. Les défis d'optimisation du patrimoine, sobriété énergétique, adaptation des logements à l'allongement de la durée de la vie induisent une activité importante de rénovation et d'entretien du parc.

L'objectif de Toulouse Métropole Habitat est d'associer à ses décisions tous ceux qu'il considère comme parties prenantes. Et en premier lieu les locataires qui expriment de nouvelles demandes quant au niveau de service rendu ; mais également la Métropole et d'autres collectivités qui mènent une réflexion sur les besoins de la population.

Cf. fiche action G-20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé

Interventions d'ALTEAL

Acteur majeur de l'habitat social en Occitanie, Altéal est engagé depuis plus d'un demi-siècle pour le développement des territoires et l'accès au logement pour le plus grand nombre. Altéal agit pour que chacun, quelles que soient ses ressources, ait accès à un habitat confortable à prix modéré et envisage avec confiance son parcours résidentiel. Présent dans 121 communes et 5 départements de la Région Occitanie, Altéal s'implique dans la durée auprès des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière de logement et construire avec elles un environnement urbain de qualité.

Altéal gère un patrimoine de 13 500 logements locatifs sociaux et construit en moyenne 600 logements neufs par an.

Ses métiers : aménager, construire, gérer, accompagner, rénover, vendre. Dirigé par Philippe TRANTOUL et comptant 170 collaborateurs, Altéal est membre du Groupe Habitat en Région, le Pôle des bailleurs sociaux de la Caisse d'Épargne. Altéal est également adhérent de la SAC Habitat en Région Occitanie.

Cf. fiche action G-32 : Friche « Sizes » - jardin public

Interventions de l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité

L'OPCO EP, Opérateur de Compétences pour les Entreprises de Proximités, finance les formations des salariés, finance l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), conseille et accompagne 53 branches professionnelles dans ses projets et actions de développement.

Il assure un service de proximité pour les entreprises, en particulier les TPE-PME de moins de 50 salariés :

- Pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, de recrutement, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- Pour améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle, notamment par son financement dans le cadre du plan de développement de compétences ;
- Financer les dispositifs d'alternance selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches professionnelles.

7.8 - Maquette financière

La maquette (annexe 2) récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

ARTICLE 8 - COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels. Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

ARTICLE 9 - GOUVERNANCE DU PROGRAMMES PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 10 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant

le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 11 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs sont catégorisés selon le code couleur suivant :

 Actions relatives à la CCHT  Actions relatives à Cadours	 Actions relatives à Grenade  Actions communes (Grenade-Cadours)
--	---

Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Aménager des locaux dédiés à la revitalisation sur l'îlot Crayssac	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux Nombre d'événements organisés à partir de 2023	Lancement du chantier en décembre 2022
Réaliser une étude stratégique pour la commune de Cadours	Date de rendu de l'étude stratégique	Début de l'étape 3 en novembre 2022

Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
Lutter contre la vacance des logements du parc privé	Nombre de propriétaires renseignés et/ou orientés Nombre de logements vacants remis sur le marché	67 logements repérés vacants pour la bastide de Grenade 9 logements repérés vacants pour le centre-bourg de Cadours
Promotion & communication du PIG Ecorénov'31 & du dispositif Denormandie dans l'ancien	Evolution du nombre des dossiers déposés dans le cadre du PIG Ecorénov'31 Nombre de PB éligibles au Denormandie dans l'ancien	PIG actuel : Grenade : 67 contacts (dont 4 PB) & 16 dépôts (dont 1 PB) Cadours : 7 contacts & 1 dépôt

Objectif	Indicateur	TO - Etat initial (réf)
Accompagner la CCHT dans l'élaboration du PLH	Approbation du PLH des Hauts Tolosans	Réunion de lancement le 16 novembre 2022
Avancement des projets friche « Maison Sizes » & friche « 8 à Huit » à Grenade	Evolution du nombre de logements locatifs (y/c sociaux)	EPFO propriétaire de la « friche Sizes » depuis mai 2022 Proposition d'achat de TMH acceptée par les propriétaires de la « friche 8 à Huit » en octobre 2022
Elaboration d'une opération façade avec la Région Occitanie à Grenade	Montants des crédits alloués & objectifs de façade à traiter dans le cadre d'une opération façade	Signature de l'avenant du contrat Bourg-Centre à partir de février 2023
Avancement du projet de béguinage à Cadours	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
Traitement de la maison en état manifeste d'abandon à Cadours	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Mise en demeure de 2006

Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services »

Objectif	Indicateur	TO - Etat initial (réf)
Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville de Grenade	Nombre d'événements organisés par année	Noël Pâques Fête de Grenade Marchés gourmands Etc.
Maintenir la dynamique du marché hebdomadaire	Evolution du nombre de vendeurs	Nombre de commerçants en 2022 : -120 en hiver -150 en été

Mise en place d'un observatoire du commerce à Grenade	Elaboration de l'outil, utilisation & diffusion de celui-ci aux services connexes	Néant
Développer & appliquer des outils pour maintenir & développer les commerces en centre-ville	Nombre & nature des outils mis en place Evolution de la surface commerciale en centre-ville Evolution du nombre de nouveaux commerces s'implantant sur le territoire	Périmètre de sauvegarde des vitrines Droit de préemption sur les fonds de commerce
Faire vivre le label « Station Verte »	Nombre & nature des actions entreprises à Grenade Obtention du label à Cadours	Obtention du label pour Grenade en juillet 2022
Maintenir & développer le commerce au centre-bourg de Cadours	Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce	Révision du PLU en cours
Extension de la Zone Artisanale de Cadours	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Validation du Schéma de Développement Economique des Hauts Tolosans en 2022
Réflexion/concertation sur la constitution d'une MSP ou ESP	Avancement de la réflexion/concertation	Plan d'action territorial (ARS) initié en 2022

Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>T0 - Etat initial (réf)</i>
Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce à Grenade	Date de publication de la charte	Validation de la démarche en septembre 2022 CAUE 31 & UDAP 31 sollicités en septembre 2022

Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol	Date de livraison du jardin	Plan de financement validé Demande de subvention complémentaire au CM du 06/12/22
Elaboration du Schéma des Modes de Déplacements Actifs (SMDA) pour la commune de Grenade	Avancement du SMDA Evolution du nombre d'aménagement pour les modes actifs réalisés & points noirs traités	Schéma livré en novembre 2022
Réaménager & requalifier l'entrée de ville (avenue Lazare Carnot & allée Alsace Lorraine RD2)	Avancement des phases d'études puis opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Etude de maîtrise d'œuvre lancée en 2023
Projet de passerelle sur la Save	Lancement de l'étude de faisabilité	Intention à stabiliser
Elaboration d'un schéma directeur pour la requalification des espaces publics & leurs liaisons douces	Avancement des phases d'études jusqu'à réception du document	Définition des besoins en cours (validation des élus d'ici la fin d'année 2022)
Réaménagements des places centrales (Halles & Fort)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
Aménagement du quartier d'En Palanque	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
Fin de l'aménagement de la place de la Mairie	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>T0 - Etat initial (réf)</i>
Fin de l'aménagement du projet « quai de Garonne » : création d'une aire de loisirs	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Plan de financement validé au Conseil municipal de novembre 2022 Démarrage du chantier en septembre 2023

Extension du complexe sportif de Grenade	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Consultation pour l'étude de faisabilité lancée en octobre 2022
Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire à Grenade	Date de rendu de l'étude de faisabilité Lancement des études de maîtrise d'œuvre	Rendu de l'étude de faisabilité en novembre 2022
Extension de la bibliothèque de Grenade	Nombre de m ² supplémentaires Evolution en médiathèque	Intention à stabiliser
Réhabilitation de la friche « Huit à 8 » : mise en œuvre d'un projet Mixte (équipement/logements/ Commerce)	Définition de la nature de l'équipement Acquisition du foncier par le porteur de projet Dépôt du PC Livraison des ouvrages : -Equipement -Logements -Commerce	Lauréat « Fonds Friche » en juillet 2022 Proposition d'achat du porteur de projet acceptée par le propriétaire de la Friche en octobre 2022
Extension des locaux de la mairie de Grenade (Hangar du chameau)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Acquisition du foncier bâti en juin 2022 Etude pré-opérationnelle programmée en 2023
Devenir de l'ancienne caserne des pompiers	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Création d'un espace partagé (coworking) dans la partie annexe de la mairie de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Fin de consultation des entreprises en novembre 2022
Rénovation de la Halle aux sports de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2023
Construction d'un centre de loisirs « hybride & innovant » (SIVS Pays de Cadours)	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Note de préprogrammation du CAUE 31 décembre 2020

Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)	Programmation & réalisations des travaux	Remplacement chaudière gaz par chaudière à granulés : 2019
Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement de l'étude de faisabilité en novembre 2022
Réfection des vestiaires du club de foot de Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
Création d'un Pumptrack à Cadours	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant

Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>TO - Etat initial (réf)</i>
Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement	Suivi du calendrier des animations pédagogiques	Calendrier des animations grand public et scolaires défini depuis la mise en œuvre de l'ABC en 2021 & le label Territoire Engagé pour la Nature en 2020
Mettre en scène & en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Festival de la nature	Mise en œuvre et bilan de l'édition du 15 au 21 avril 2023	1 ^{ère} édition : mai 2020
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	Rendu de l'ABC fin 2023 : bilan de la seconde moitié de l'ABC et COPIL final	A la signature de l'ORT, le projet d'ABC entre dans sa troisième et dernière année
Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire des jardins de Grenade	Arbitrages des aménagements retenus Création de supports de communication Diffusion de ces supports	Réalisation d'un guide pour la mise en place de l'itinéraire des jardins dans le cadre d'un stage mené de février à juillet 2022

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>T0 - Etat initial (réf)</i>
Création de jardins partagés	Acquisition du terrain Inauguration en avril 2023 Bilan du collectif citoyen à la fin de l'accompagnement de Partageons les jardins	A la signature de l'ORT, un collectif citoyen d'une cinquantaine de personnes travaille sur le projet, accompagné par un prestataire (Partageons les Jardins !)
Valoriser les trames vertes, bleues & noires	Définition des continuités écologiques grâce à l'ABC et au PLU Identification des discontinuités urbaines Mise en œuvre d'aménagements/d'intervention visant à créer des connexions	Les données de repérage de la TVB ont été transmises à Nature en Occitanie par le BE en charge de la révision du PLU Les données d'ores et déjà relevées par Nature en Occitanie dans le cadre de l'ABC ont été transmises au BE en charge de la révision du PLU
S'approprier le mail rue des Jardins	Définition & réalisation du projet	Intention à stabiliser
Extension du parc de la mairie sur une partie du foncier de la place du marché à l'ail	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>T0 - Etat initial (réf)</i>
Revalorisation des locaux communaux de l'îlot Crayssac & création d'une traversée (Castelbajac/République)	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Intention à stabiliser
Etude d'opportunité pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable	Lancement de l'étude d'opportunité	Intention à stabiliser

Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques (désacralisée)	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
Réhabilitation de la salle ronde de la mairie	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Réhabilitation en cours depuis 2019
Aménagement du site dédié au circuit de Cadours-Laréole	Définition de la nature du projet & protection de la stèle commémorative dans le PLU	Intention à stabiliser
Création de la maison de l'ail violet de Cadours	Définition de la nature du projet	Néant

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

ARTICLE 12 - UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 4, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé

uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 13 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, pour une durée de 5 ans, jusqu'à la fin d'année 2027.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 14 - EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs, et lorsqu'une thématique particulière est amenée à être renforcée en cours de programme.

ARTICLE 15 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 16 - TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice

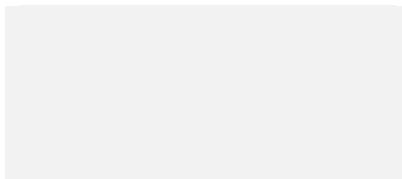
administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signée à Grenade, le 20 décembre 2022

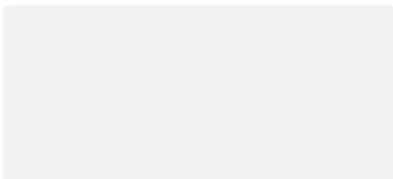
Etienne GUYOT

Préfet de la Haute-Garonne



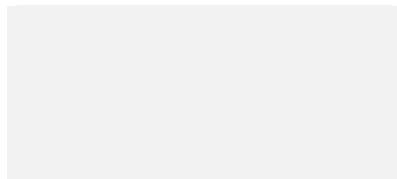
Jean-Paul DELMAS

Maire de Grenade



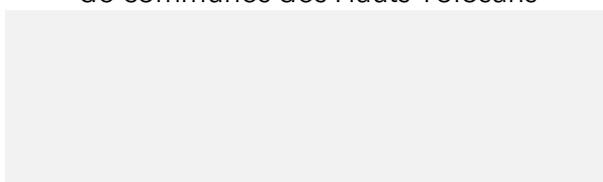
Didier LAFFONT

Maire de Cadours



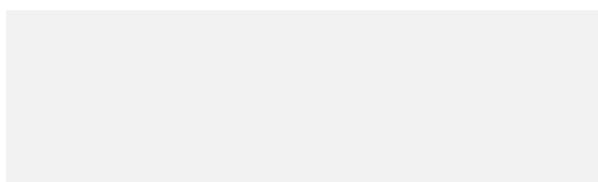
Chantal AYGAT

2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté
de communes des Hauts Tolosans



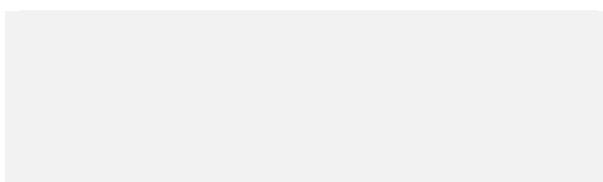
Céline OUDIN

Vice-Présidente du SIVS



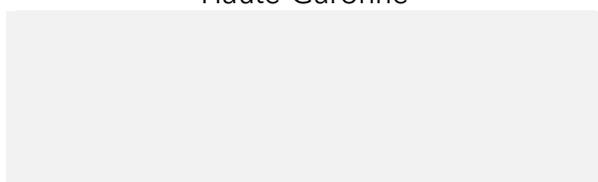
Carole DELGA

Présidente du Conseil régional d'Occitanie



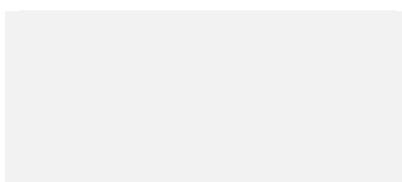
Sébastien VINCINI

Président du Conseil départemental de la
Haute-Garonne



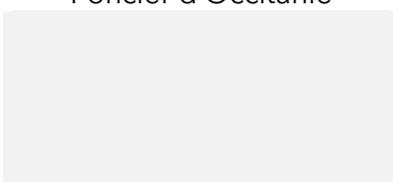
Olivier LIVROZET

Directeur Territorial de la
Banque des Territoires



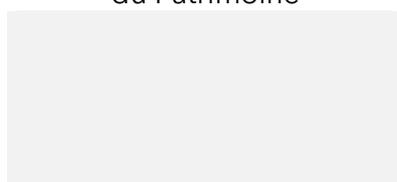
Sophie LAFENETRE

Directrice générale de
l'Établissement Public
Foncier d'Occitanie



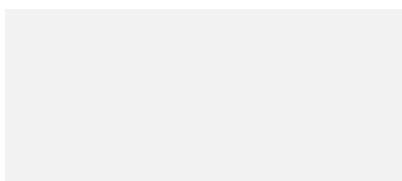
Bernard CASSAGNET

Délégué régional Occitanie
Pyrénées de la Fondation
du Patrimoine



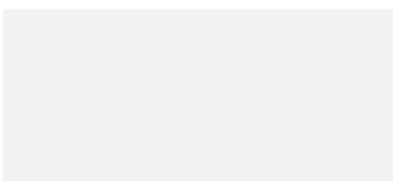
Philippe TRANTOUL

Directeur Général d'Altéal



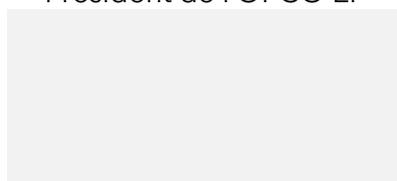
Luc LAVENTURE

Directeur Général de
Toulouse Métropole
Habitat



**Francis LARUE & Jean-
Pierre MOULIN**

Président de la Commission
Paritaire Régionale & Vice-
Président de l'OPCO EP



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 -FICHES ACTIONS

ANNEXE 2 -MAQUETTE FINANCIERE

ANNEXE 3 -PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS

ANNEXE 4 -CHARTRE GRAPHIQUE & LOGOS

ANNEXE 1 - FICHES ACTIONS

GRENADE (17 fiches actions) :

- **03 : Observatoire du commerce**
- **14 : Aire de jeux quai de Garonne**
- **15 : Complexe sportif**
- **16 : Cuisine centrale**
- **20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé**
- **21 : Hangar du Chameau**
- **32 : Friche « Sizes » - jardin public**
- **34 : Charte Habitat & Commerce**
- **35 : Jardin Espace l'Envol**
- **37 : SMDA**
- **38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine**
- **44 : Animations Nature**
- **45 : Festival de la Nature**
- **47 : Itinéraire Jardins**
- **48 : Jardins partagés**
- **50 : Trames Vertes Bleues Noires**
- **51 : Remise « Serres »**

CADOURS (6 fiches actions) :

- **06 : Maison en état manifeste d'abandon**
- **07 : Béguinage**
- **14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes**
- **21 : Espace partagé - coworking**
- **22 : Halle aux sports**
- **23 : Centre de loisirs « hydride & innovant »**

ANNEXE 2 - MAQUETTE FINANCIERE

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE GRENADE & CADOURS

ANNEE 01 (2023)

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
G - 14 Aire de jeux quai de Garonne	Commune de Grenade	374 304 € HT 448 900 € TTC	20 % 74 862 €	DETR (2023) 30 % 112 290 €	Région sollicitée CD 31 30 % 111 376 €	DETR : subvention notifiée Région : demande déposée en mars 2022, en instruction CD 31 : subvention notifiée
G - 16 Cuisine centrale (Phase 1 & 2)	Commune de Grenade	24 800 € HT 28 760 € TTC	0 % 0	Plan de relance 100 % 24 800 €	Néant	Plan de relance : subvention notifiée

G - 35 Jardin Espace Envol	Commune de Grenade	514 235 € HT 663 720 € TTC	20 % 212 244 €	DETR (2021) 28 % 141 958 € FCTVA 40 088 €	Région 22 % 115 007 € CD 31 23 % 116 596 € Agence de l'eau 7 % 37 827 €	DETR : subvention notifiée Région : subvention notifiée CD 31 : subvention notifiée Agence de l'eau : demande déposée en décembre 2022
G - 37 SMDA	CCHT	21 598.75 € HT 25 918.50 € TTC	50% 10 799.38 €	Néant	ADEME 50% 10 799.38 €	
G - 51 Remise « Serres »	Commune de Grenade	357 416 € HT 428 899 € TTC	40 % 142 966 €	DETR (2022) 30 % 107 225 €	Région sollicitée	DETR : subvention notifiée Région : demande déposée en décembre 2021, en instruction

C - 21 Espace partagé - coworking Etape 1	Commune de Cadours	337 904 € HT 405 485 € TTC	17 % 57 444 €	DETR 20 % 76 959 €	Région sollicitée CD 31 33 % 112 074 €	DETR : subvention notifiée Région : demande déposée en avril 2022, en instruction CD 31 : subvention notifiée
C - 21 Espace partagé - coworking Etape 2	Commune de Cadours	84 027 € HT 100 832 € TTC	40 % 33 611 €	DETR 30 % 25 208 €	CD 31 à solliciter	Demandes de subvention à venir

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
528 528 €	24 800 €	0 €	463 640 €	0 €	0 €	FCTVA 40 088 €

ANNEXE 3 - PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS

Projet de ville de Grenade

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
1	Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville
2	Maintenir la dynamique de la gestion du marché hebdomadaire
3	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité : anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
4	Développer et appliquer des outils pour maintenir et développer les commerces et les services en centre-ville
5	Faire vivre le label "Station Verte" et obtenir d'autres qualifications (Famille Plus, ...)
6	Valoriser les productions locales raisonnées
7	Création d'une zone artisanale au sud de la zone économique des Hauts Tolosans

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
8	Contractualiser les travaux de strict entretien des bâtiments classés (Halle & Eglise)
9	Diagnostiquer et programmer par phases les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption : -Phase 1 : étude de maîtrise d'œuvre (en cours), travaux à programmer en suivant -Autres phases à planifier
10	Revalorisation des locaux communaux vacants de l'îlot Crayssac et création d'une traversée (Castelbajac-République)
11	Etude d'opportunité pour la labellisation Site Patrimonial Remarquable
12	Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception
13	Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
14	Aire de loisirs du quai de Garonne
15	Etude pour l'extension du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaires et parking)
16	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
17	Création d'une épicerie sociale 
18	Possibilités d'extension de la bibliothèque
19	Etude pour l'extension du cimetière
20	Réhabilitation de la friche "8 à Huit" : mise en œuvre d'une opération mixte Maison de santé/Commerces/Logements
21	Etude de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
22	Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour un futur lycée à Grenade
23	Etude de programmation et de faisabilité pour définir le devenir de la caserne des pompiers (vacante en 2024/2025)
24	Possibilité d'extension de l'école Dieuzaide
25	Création d'une maison de l'autonomie (établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes) sur le site de l'EHPAD Saint-Jacques
26	Schéma directeur des eaux usées et pluviales
27	Construction d'une nouvelle caserne de pompiers-SDIS

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

Habitat	
28	Lutter contre la vacance des logements de la bastide : repérages, informations & orientations des propriétaires
29	Promotion et communication du Programme d'Intérêt Général Ecorénov'31 (CD 31)
30	Aide à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
31	Mettre en place une opération « façades » sur le centre ancien et les premiers faubourgs
32	Réhabilitation de la friche "Sizes" : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
33	Requalifier l'entrée de ville (route de Toulouse) autour de la fonction commerciale
34	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
35	Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol
36	Réaménager et requalifier l'entrée de ville par la route de Montaigut (RD17 et SDIS)
37	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
38	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond point quai de Garonne (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigut (RD17)
39	Projet de passerelle sur la Save
40	Reconfigurer le jardin public de la Mairie ✓
41	Requalification du quai de Garonne : aménagement d'un parc de stationnement et des espaces publics ✓
42	Réaménager et requalifier l'entrée de ville route d'Ondes (RD17) ✓
43	Réaménager et requalifier une première rue du centre historique : la rue Gambetta ✓

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
44	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
45	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Fête de la Nature
46	Réalisation et suivi d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
47	Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
48	Création de jardins partagés
49	Diagnostiquer le patrimoine arboré puis élaborer un plan de gestion pluriannuel
50	Trames Verte Bleue et Noire

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
51	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : réhabilitation de la remise Serres pour l'extension de la Maison des Projets
52	Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain ✓
53	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : Maison des projets (bureaux et espace d'accueil) ✓
54	Recruter un manager projet de ville ✓

Projet de ville de Cadours

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
1	Réalisation d'une étude stratégique "Bourg-Centre" (ISTHME Bureau Méridional)
2	Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3	Réserves foncières : achats de terrains pour la création d'équipements (PLU)
4	Acquisitions immobilières en lien avec le programme "Petites Villes de Demain" (convention EPFO & PLU)

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

Habitat	
5	Rénover & construire des logements dans le centre historiques : promouvoir le PIG Ecorénov'31, le dispositif Denormandie dans l'ancien & lutter contre la vacance des logements du parc privé
6	Traitement d'une maison en état manifeste d'abandon (8, place du Fort)
7	Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage
8	Densifier les dents creuses des lotissement au levant, au couchant & du midi (PLU)
9	Prioriser une opération de maisons groupées ou de petits collectifs au niveau des terrains libres de la rue Malakoff (PLU)
10	Réhabilitation des logements municipaux (y/c travaux d'économie d'énergie)

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
11	Maintenir et développer l'offre commerciale et de services autour des Halles, sur les linéaires prioritaires et particulièrement autour de l'église : rue de la Mairie (PLU)
12	Aménager l'extension de la ZA pour répondre aux demandes d'artisans locaux (CCHT)
13	Engager une réflexion/concertation sur la constitution d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou une Equipe de Soins Primaire (ESP) sur le territoire

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
14	Schéma directeur pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
15	Réaménagement des places des Halles (aux Marchands & aux Sports) & la place du Fort (schéma directeur)
16	Aménagement du Quartier d'En Palanque (schéma directeur)
17	Fin de l'aménagement de la place de la Mairie (schéma directeur)
18	Signalisations verticales, horizontales & réflexions au sujet du stationnement (schéma directeur)
19	Aménagement pédestre du bourg (schéma directeur)

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
20	Rénovations énergétiques du Foyer communal et de la Gendarmerie 
21	Mise en conformité de la salle dite "du Cinéma" & création d'un espace partagé dans le bâtiment de la Mairie (phase I & II)
22	Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux Sports
23	Construction d'un centre de loisirs "hybride & innovant" (SIVS Pays de Cadours)
24	Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
25	Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
26	Création d'allées au cimetière & restructuration du carré 2
27	Extension des ateliers municipaux
28	Diagnostic du réseau pluvial & programmation des travaux
29	Réfection & rénovation énergétique des vestiaires du club de football
30	Création d'un pumptrack

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
31	Perméabiliser les sols & planter des arbres (PLU)
32	Prévoir des espaces d'amortissement entre la ZA et les zones résidentielles proches (PLU)
33	S'approprier le mail rue des Jardins
34	Aménagement du parc de la Mairie : désartificialisation d'une partie de la place du marché à l'ail (schéma directeur)

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
35	Réfection de la Halle aux Marchands (remplacement des volets roulants)
36	Aménager la place dédiée au circuit de Cadours-Laréole (PLU)
37	Réfection & mise en valeur de la chapelle Saint Hilaire
38	Eglise : réfection de la toiture, traitement des façades & rénovation intérieure
39	Création d'une maison de l'Ail Violet de Cadours (CCHT)
40	Réhabilitation de la salle ronde
41	Rénovation du Monument aux morts

ANNEXE 4 - CHARTE GRAPHIQUE & LOGOS

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

#184590

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



agence nationale
de la cohésion
des territoires

COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0

FICHE ACTION n° G - 03

Observatoire du commerce

Orientation stratégique	Commerces & services
Action nom	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité : anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
Action n°	G - 03
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La connaissance de l'offre de commerces et service au sein de la commune et particulièrement du centre-bourg est nécessaire à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vision de l'offre afin d'identifier les manques et de les combler - Etablir des partenariats (animations) et communiquer efficacement avec le tissu économique local - Accompagner les porteurs de projets et les propriétaires dans leur recherche de locaux et démarches administratives - Mesurer l'évolution de l'offre dans le temps et évaluer les actions d'accompagnement de la collectivité <p>Dans ce but, la mise en place d'un observatoire consiste à définir un périmètre de connaissance fine et de suivi de l'offre commerciale et de service en centre-bourg.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de créer une base de données partagée entre certains services strictement identifiés (et internes à la mairie) et à même d'abonder le fichier source (communication, police municipale, maison des projets).</p>

	<p>Ces données regrouperont des informations comme la localisation de la parcelle du local, sa contenance, les coordonnées du propriétaire, le montant du loyer, le type d'activité, etc.</p> <p>Ces données devront être bâties de manière exhaustive et faire l'objet d'un suivi régulier, notamment avec l'élu délégué au commerce, le référent commerce de la police municipale, ainsi qu'avec l'association des commerçants.</p> <p>Dans un second temps, cette base de données pourra faire l'objet d'un support cartographique.</p>
Partenaires	Association des commerçants
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Définition de la trame de la base de données : 2022</p> <p>Définition du périmètre d'observation : 2022</p> <p>Arpentage pour une photographie temps zéro : 1^{er} trimestre 2023</p> <p>Agrément des données cadastrales : 1^{er} trimestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Elaboration de l'outil, utilisation & diffusion de celui-ci aux services connexes
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Renforcer l'attractivité commerciale et de services.</p> <p>L'objectif long terme est d'améliorer et de pérenniser l'offre de commerces et services de proximité en centre-ville, avec pour conséquence une meilleure vitalité du centre bourg.</p>
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 14

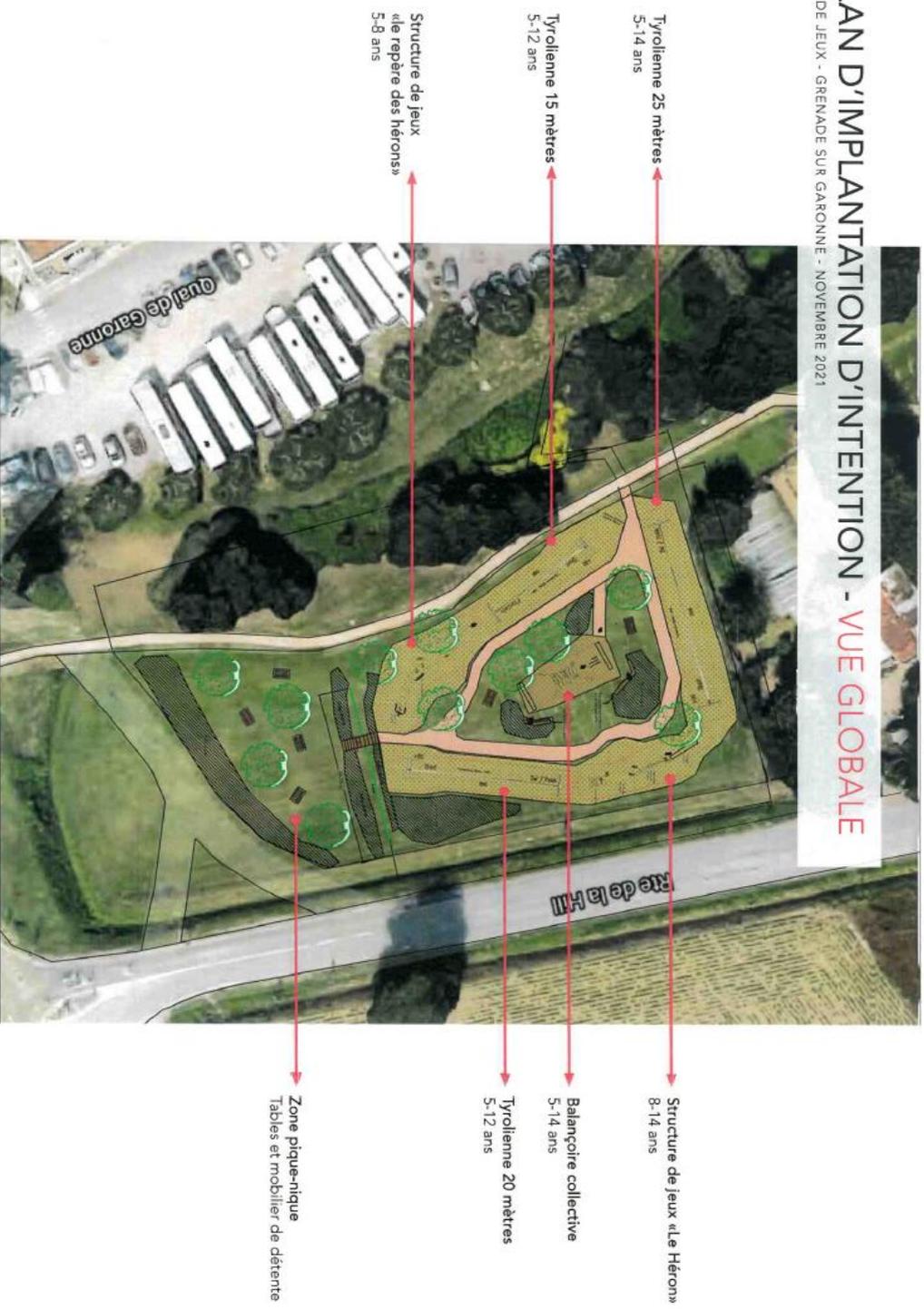
Aire de loisirs quai de Garonne

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Aire de loisirs du quai de Garonne
Action n°	G - 14
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>Le « Quai de Garonne » de la commune de Grenade incarnent un espace à vocation de loisir. Depuis plusieurs années maintenant, il fait l'objet d'aménagements annuels pour proposer des infrastructures modernes aux grenadains.</p> <p>Ainsi, sur la partie haute, un parking végétalisé et débitumé est sorti de terre en 2020. En 2021, un chantier citoyen a fait naître un verger sur sa partie nord. En contrebas, les gradins de la piste de roller ont été refaits, un parcours sportif a été installé et un pumtrack a vu le jour en 2021. Le skatepark est en cours de modernisation en octobre et novembre 2022, et un sanitaire public sera installé en 2023. Suite à une acquisition foncière, la dernière partie de cet espace cohérent et extrêmement fréquenté des grenadains reste à aménager.</p> <p>La municipalité a fait le choix, dans la continuité de la vocation de cet espace, d'y aménager une aire de loisir. Un linéaire de haie vive a été planté dans le cadre d'un chantier associant Arbres et Paysages d'Autan, la commune de Grenade et le lycée agricole d'Ondes, avec pour objectif de délimiter l'espace à des fins de sécurité, d'apaisement des nuisances sonores, et de renforcement de la biodiversité sur cet espace de nature en ville.</p> <p>L'aménagement de l'intérieur de cet espace reste à mettre en œuvre. Il comprendra du mobilier urbain (tables, assises</p>

	diverses) mais aussi du mobilier de loisir (structures de jeux, tyrolienne...) ainsi que des végétaux, sur une surface d'environ 0.5 ha.
Partenaires	Arbres et Paysages d'Autan
Dépenses prévisionnelles/définitives	374 303.63 € HT soit 448 899.65 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat (DETR 2023) : 30 %, soit 112 290 € Région sollicitée Département : 29.76 %, soit 111 376.09 € Commune de Grenade : 74 861.54 €
Calendrier	Début des travaux d'aménagement : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Avant-projet de l'aire de loisirs du quai de Garonne

PLAN D'IMPLANTATION D'INTENTION - VUE GLOBALE

AIRE DE JEUX - GRENADE SUR GARONNE - NOVEMBRE 2021



PROJ URBA SUD
2507, Avenue de l'Europe
69140 Rillieux La Pape
Tél : +33 (0)4 78 08 02 16

PLAN : Implantation jeux et mobilier - espace ludique et détente - PLAN GLOBAL

FORMAT : A3

ECHELLE : 1/500

PROJET : Grenoble sur Garonne
PHASE : APD

DERNIERE MODIF. PAR : CD

27/10/2021

INDICE : V1

PAGE 1/1

PROPRIETE DIVERS CITE - Tous droits réservés - Reproduction partielle ou intégrale interdite sans autorisation

FICHE ACTION n° G - 15

Complexe sportif

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude pour l'extension du complexe sportif
Action n°	G - 15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>Les clubs de rugby, football, les usagers (dont 70 % n'habitent pas la commune de Grenade), les écoles et le collège ont sollicité la commune pour la réalisation d'un équipement sportif qui permettrait la pratique d'entraînement par tous les temps. Il s'agirait d'étendre le complexe qui comprend des terrains d'entraînement classiques et une piscine.</p> <p>Une étude est en cours pour étudier la faisabilité technique & financière permettant de comparer au moins deux scénarii :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'extension du complexe sportif Jean-Marie FAGES par la création d'un terrain synthétique mixte (rugby & foot) ; -La transformation sur deux sites (J-M FAGES & CARPENTE) d'un terrain annexe enherbé par un terrain synthétique adapté au rugby pour J-M FAGES et au foot pour CARPENTE. <p>A long terme, le site J-M FAGES pourrait être relié directement au collège et au site CARPENTE par un ouvrage (type passerelle) franchissant la Save.</p>
Partenaires	<p>Conseil Départemental de la Haute-Garonne</p> <p>Région Occitanie</p> <p>Fédération Française de Rugby/Fédération Française de Football</p>

Dépenses prévisionnelles/définitives	Etude de faisabilité : environ 20 000 € HT Travaux : non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Rendu de l'étude de faisabilité : juin 2023 Travaux : courant 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 16

Cuisine centrale

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
Action n°	G - 16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Grenade
Description de l'action	<p>La ville de Grenade s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et éthique. Elle est consciente que l'alimentation a un impact sur la santé à tout âge et sur l'environnement. C'est pourquoi elle veut promouvoir une alimentation saine et responsable, à destination de tous les convives enfants dont elle a la charge. Depuis une vingtaine d'année, la ville a cessé de produire ses repas et a opté pour des marchés de repas livrés. Ces derniers sont actuellement livrés en liaison froide par une société privée de restauration.</p> <p>La prestation est suffisante, répondant aux obligations, cependant la pleine satisfaction n'est pas au rendez-vous. Gagner en autonomie dans le choix des denrées alimentaires, maîtriser la traçabilité et les process de fabrication des repas serait un atout majeur pour parvenir à atteindre ce plus haut niveau d'exigence voulu à l'égard des enfants scolarisés, convives des restaurants scolaires.</p> <p>En particulier, ceci permettrait, d'augmenter, au juste prix, la part des produits locaux, des circuits courts et des produits de qualité dont les aliments sont issus de l'agriculture biologique.</p> <p>C'est pourquoi la ville de Grenade souhaite mener une étude de faisabilité pour la relocalisation, au sein d'un des restaurants scolaires existants, de la production des repas pour</p>

	<p>l'amélioration de leur qualité. Dans un premier temps l'accompagnement d'un expert en restauration collective en gestion directe (Solutions Durables) a été sollicité pour une étude de faisabilité intégrant entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le diagnostic de la cuisine du groupe scolaire avec les possibilités en termes de réaménagement/travaux et la dotation d'équipements nécessaires ; -L'évaluation des compétences du personnel pour l'identification des éventuels besoins en formation et/ou recrutement ; -La recomposition du coût du service de restauration. <p>L'achèvement de cette étude de relocalisation de la production des repas est prévu pour la fin d'année 2022. Ainsi la mise en œuvre effective pourrait être engagée dans le courant de l'année 2023 avec la seconde étude de faisabilité technique et l'estimation du coût de l'extension du restaurant scolaire de l'école Dieuzaide (étude de préprogrammation).</p> <p>D'autre part, la commune souhaite achever la transition entamée en 2017 vers des contenants durables et abandonner définitivement les barquettes en plastique au sein de ses cantines scolaires. Un four reste à ajuster pour pouvoir accueillir les bacs gastro qui seront utilisés dès 2023 (achat d'un nouveau chariot d'enfournement adapté).</p>
Partenaires	Solutions Durables
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Etude pour la relocalisation de la production des repas (Solutions Durables) : 5 000 € HT</p> <p>Etude de faisabilité sur l'extension des locaux du restaurant scolaire (Réflexes Architecture) : 12 000 € HT</p> <p>AMO pour la mise en concurrence pour la restauration collective (REST AMI) : 7 800 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention de la prestation Solutions Durables : 5 000 € (100 %) de la part du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan de relance)</p> <p>Etude de préprogrammation : une demande de financement par l'Etat, toujours dans le cadre du Plan de relance, sera effectuée.</p>
Calendrier	<p>Réunion de lancement et visite des établissements : 09/02/2022</p> <p>Visite du prestataire cuisiniste : 16/02/2022</p> <p>Visite du prestataire location de structures modulaires : à définir</p> <p>Point d'étape en mairie : 18/03/2022</p> <p>Restitution de l'étude : 19/10/2022</p> <p>Livraison du rapport et annexes : fin d'année 2022</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de rendu de l'étude de faisabilité Lancement des études de maîtrise d'œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 20

Friche « 8 à Huit »

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Réhabilitation de la friche « 8 à Huit » par la mise en œuvre d'une opération mixte maison de santé/commerce/habitat
Action n°	G - 20
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Toulouse Métropole Habitat
Description de l'action	<p>La friche « 8 à Huit » :</p> <p>Jusqu'en 2013, le centre-bourg de Grenade était doté d'une supérette de la franchise « 8 à Huit », d'une surface de vente d'environ 360 m² et d'un parking dédié de 400 m². Depuis, l'ancien commerce est une friche et le parking privé sert de stationnement aux riverains, mais aussi de zone de dépôts sauvage.</p> <p>L'ensemble des biens (présence d'immeubles de rapports sur les mêmes parcelles) a finalement été mis en vente par les propriétaires. Le risque pour la commune est de voir cette surface commerciale unique et stratégique (du fait de la surface importante et du stationnement dédié) disparaître du centre-bourg au profit d'un immeuble à vocation unique d'habitation.</p> <p>La commune s'est rapprochée de l'EPF d'Occitanie afin qu'ils réalisent une veille sur ce site et qu'ils négocient, le cas échéant, l'achat du local commercial et du parking afin d'y installer un commerce, un service, ou un équipement.</p> <p>Le projet de maison de santé :</p> <p>Avec des difficultés croissantes d'accès aux médecins généralistes depuis quelques années, la création d'une maison</p>

	<p>de santé en cœur de bastide s'est imposée dans le projet de ville. En effet, l'enjeu pour la commune est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'anticiper les départs en retraites imminents des généralistes présents sur le territoire qui ont déjà des patientèles très importantes ; - D'améliorer la visibilité et l'accessibilité des services de santé en cœur de ville via le regroupement de professionnels dans un site central équipé d'un parking dédié ; - De répondre aux enjeux de santé propres au territoire en définissant avec les professionnels de santé du territoire des thématiques prioritaires à travailler (exemple : télémédecine, infarctus, diabète, ...) <p>La maison de santé est une personne morale constituée de professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels assurent des activités de soins et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.</p> <p>Un projet mixte activité/logement : Au vu de la surface concernée et en plus du partenariat avec l'EPF d'Occitanie, la commune s'est rapprochée du bailleur Toulouse Métropole Habitat qui a déjà travaillé à la mise en œuvre de maisons de santé. A ce stade, le bailleur étudie la faisabilité d'une opération mixte regroupant maison de santé, cellules commerciales et des logements sociaux.</p> <p>Les enjeux de la mise en œuvre : Equilibre financier de l'opération pour le porteur de projet foncier ; Définition du projet « maison de santé » avec les professionnels de santé du territoire dans le cadre d'un exercice coordonné. Cette partie du projet est accompagnée par la FORMS, structure mandatée par la commune pour mener une étude de l'offre de soin sur le territoire.</p>
Partenaires	Propriétaires de la friche EPF d'Occitanie Toulouse Métropole Habitat Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé Professionnels de santé du territoire

Dépenses prévisionnelles/définitives	3 090 000 € dont 874 000 € de coût d'acquisition
Plan de financement prévisionnel / définitif	678 000 € de subventions dont 500 000 € du fonds friche de l'Etat
Calendrier	Date d'acquisition par l'EPFO : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre d'Occitanie (Région Occitanie) Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Communauté de communes des Hauts Tolosans)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement écrit d'un porteur de projet - Maîtrise foncière - Validation du projet de maison de santé avec l'ARS et engagement des professionnels de santé locaux - Date de livraison - Installation de commerçants dans les cellules commerciales
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Prévoir et développer les équipements et services publics</p> <p>Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</p> <p>Renforcer l'attractivité commerciale et de services</p> <p>Adapter en continu le niveau d'équipement de la ville pour répondre aux besoins du territoire et de la population grandissante du bassin de vie ;</p> <p>Maîtriser la production de logements et d'équipements par l'action foncière</p>
Annexes	<p>Photo de la friche « 8 à Huit »</p> <p>La friche au sein de la bastide</p> <p>Etude capacitaire du site</p>

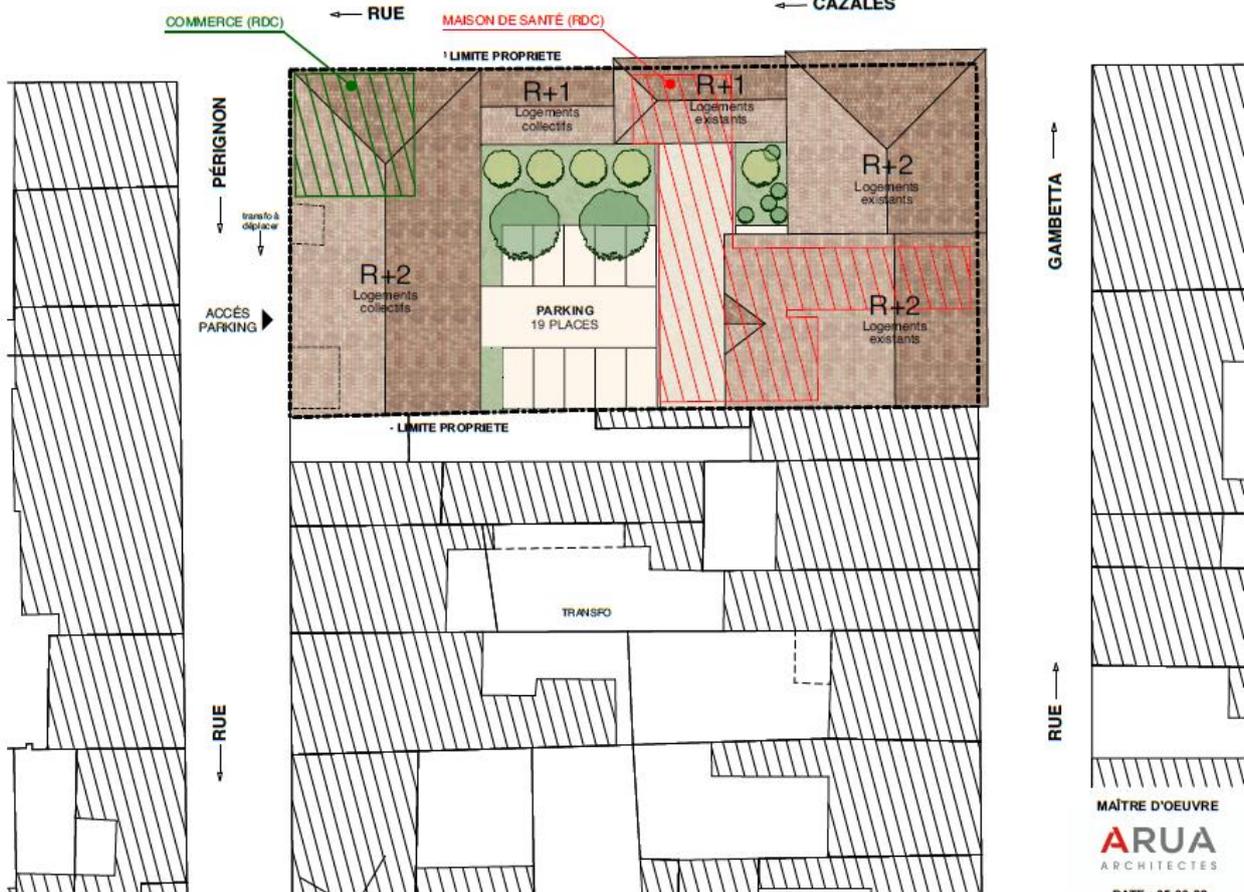
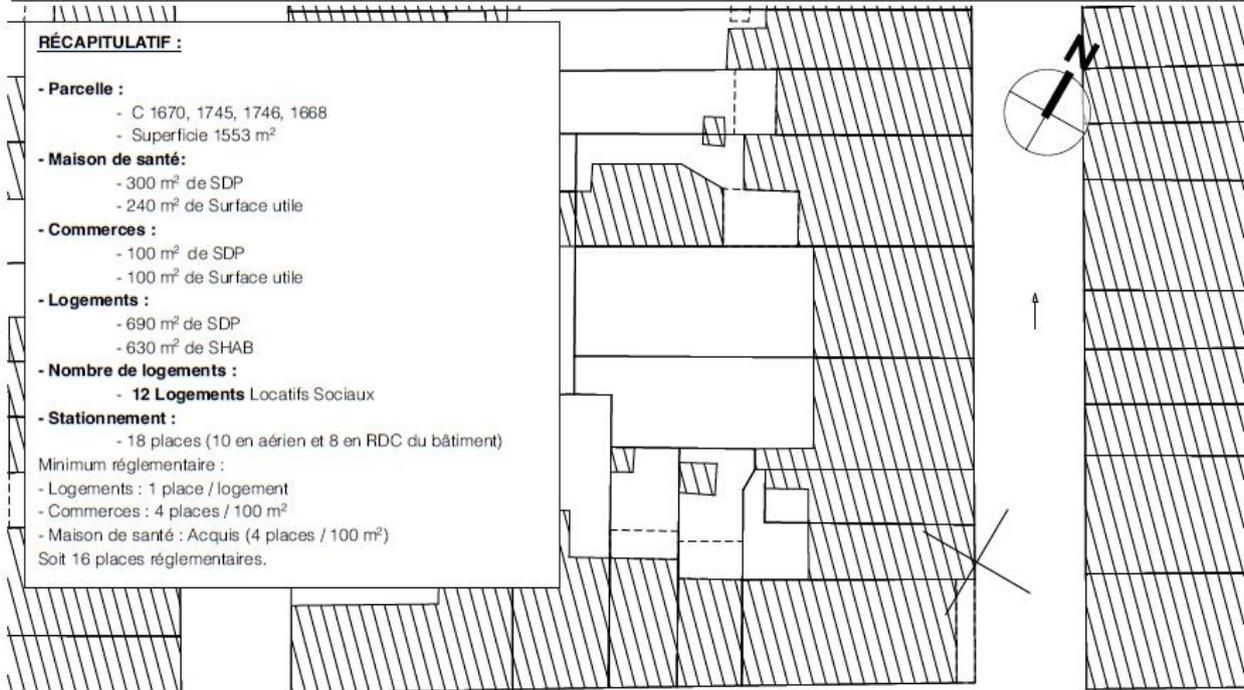


PROJET DE RÉALISATION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS & D'UNE MAISON DE SANTÉ
 34, Rue Cazales - 31330 GRENADE SUR GARONNE

MAÎTRE D'OUVRAGE
 Toulouse métropole
HABITAT
Service Public de l'Urbanisme et de l'Équipement

RÉCAPITULATIF :

- **Parcelle :**
 - C 1670, 1745, 1746, 1668
 - Superficie 1553 m²
 - **Maison de santé :**
 - 300 m² de SDP
 - 240 m² de Surface utile
 - **Commerces :**
 - 100 m² de SDP
 - 100 m² de Surface utile
 - **Logements :**
 - 690 m² de SDP
 - 630 m² de SHAB
 - **Nombre de logements :**
 - **12 Logements** Locatifs Sociaux
 - **Stationnement :**
 - 18 places (10 en aérien et 8 en RDC du bâtiment)
- Minimum réglementaire :
- Logements : 1 place / logement
 - Commerces : 4 places / 100 m²
 - Maison de santé : Acquis (4 places / 100 m²)
- Soit 16 places réglementaires.



FICHE ACTION n° G - 21

Hangar du chameau

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude de faisabilité pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
Action n°	G - 21
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'accroissement de la population et de saturation du foncier communal, la mairie de Grenade souhaite anticiper l'adaptation de ses services municipaux. Pour ce faire, elle a saisi l'opportunité de la vente d'un hangar dit « hangar du chameau » à proximité immédiate de la mairie en vue de faire de l'entrée de ville un pôle service public (mairie, cinéma, espace Chiomento et CCAS, espace l'Envol, espace des platanes pour l'économie et l'emploi, etc.)</p> <p>Les locaux ont été acquis en 2022. L'objectif est à présent de lancer une étude de faisabilité afin de définir les possibilités d'action sur cet espace, qui se trouve sur l'axe d'entrée de ville qui fait l'objet d'une réflexion globale (voir fiche action n°38).</p>
Partenaires	Néant
Dépenses prévisionnelles/définitives	Mairie de Grenade : acquisition du foncier 110 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade

Calendrier	Lancement de l'étude de faisabilité : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Photos du hangar à proximité immédiate du jardin de la mairie et de la bastide.





FICHE ACTION n° G - 32

Réhabilitation de la friche « Sizes »

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Réhabilitation de la friche « Sizes » : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public
Action n°	G - 32
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	EPFO : Portage foncier ALTEAL : Création de neuf logements sociaux Commune de Grenade : Création d'un jardin public
Description de l'action	<p>La maison SIZES, bâtisse remarquable, représente un potentiel particulier pour le cœur de ville, de par sa position dans la bastide, mais aussi de par sa localisation sur trois rues.</p> <p>Un portage foncier de l'EPFO permettra l'acquisition de l'ensemble par le bailleur social Altéal qui créera en lieu et place d'une grande maison neuf logements sociaux et leurs stationnements et qui cédera le jardin de la bâtisse à la commune de Grenade pour l'aménagement d'un nouveau jardin public en cœur de bastide.</p>
Partenaires	EPFO Altéal

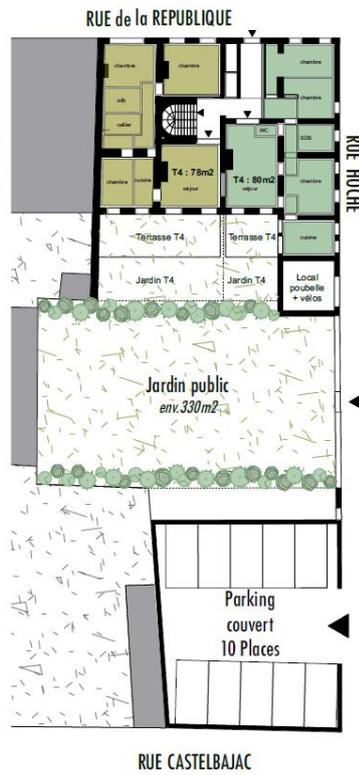
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>EPFO (acquisition) : 300 000 €</p> <p>Altéal (acquisition) : 90 000 € (le montant de la minoration foncière de l'EPFO, 210 000 €, est mentionné ici à titre indicatif, dans l'attente des données financières définitives du programme d'Altéal)</p> <p>Altéal (création des 9 logements et des stationnements) : non défini à ce stade</p> <p>Ville de Grenade (aménagement du jardin public) : non défini à ce stade</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Date d'acquisition par l'EPFO : 25/05/2022</p> <p>Date de cession à Altéal : non défini à ce stade</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Programme Local de l'Habitat des Hauts Tolosans 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du nombre de logements locatifs (y/c sociaux)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</p> <p>Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant</p>
Annexes	<p>Photos de la maison, de son jardin et de sa remise</p> <p>Esquisse (Altéal/I. DUPIN architecte)</p>







PLAN RDC - EDL



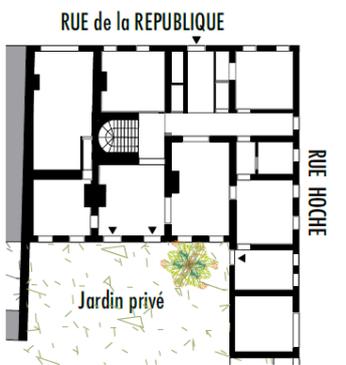
PLAN RDC - PRO



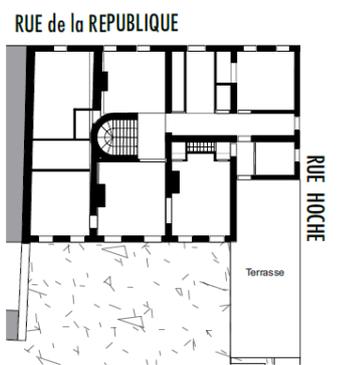
VUE AERIENNE (à l'échelle du projet)

ESQ 07/11/22
 ALTICAL
 EDI/PRO
 Maître d'ouvrage: ALTICAL 31172 COLLIERS GEDIX
 à GRENoble (31330)
 Maître d'œuvre: I. DUPIN architectes 71, avenue Crampel - 31400 Toulouse - (05 61 23 41 30 - contact@dupin-architectes.fr)

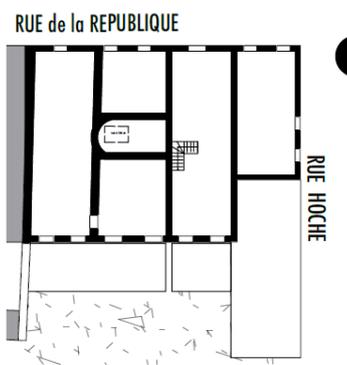
02



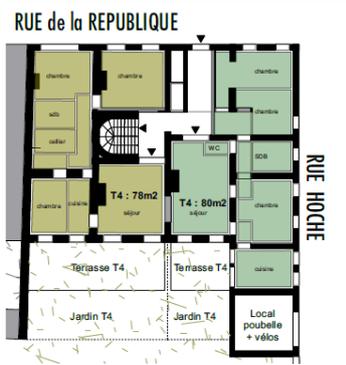
PLAN RDC - EDL



PLAN R+1 - EDL

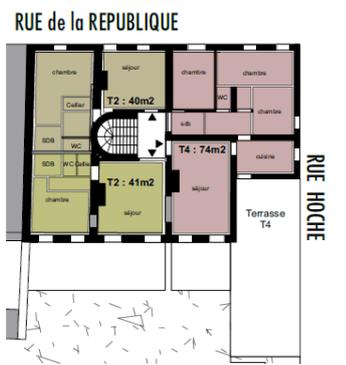


PLAN R+2 - EDL



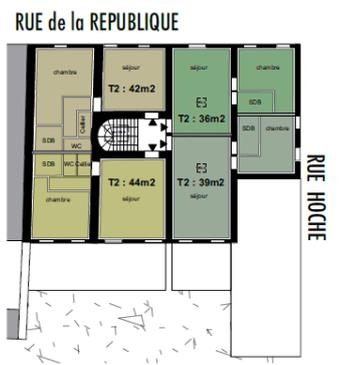
PLAN RDC - PROJET

T4 (78m²) & T4 (80m²)
 TOTAL RDC : 158m²



PLAN R+1 - PROJET

T2 (40m²) / T2 (41m²) / T4 (74m²)
 TOTAL R+1: 155m²



PLAN R+2 - PROJET

T2 (42m²) / T2 (44m²) / T2 (39m²) / T2 (36m²)
 TOTAL R+2: 161m²

Ensemble de 9 Logements pour une SHAB totale de 474m²

ESQ 07/11/22
 ALTICAL
 EDI/PRO
 Maître d'ouvrage: ALTICAL 31172 COLLIERS GEDIX
 à GRENoble (31330)
 Maître d'œuvre: I. DUPIN architectes 71, avenue Crampel - 31400 Toulouse - (05 61 23 41 30 - contact@dupin-architectes.fr)

03

FICHE ACTION n° G - 34

Charte Habitat & Commerce

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
Action n°	G - 34
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La bastide de Grenade concentre, en plus de ses constructions de périodes diverses (médiévales, renaissances, néoclassiques, ...), un certain nombre de bars & cafés, restaurants ou commerces.</p> <p>Les ravalements de façades ou les travaux de renouvellement d'enseignes & devantures commerciales mal maîtrisés peuvent nuire à la qualité patrimoniale et architecturale de la bastide. En ce secteur protégé au titre du périmètre de 500 m des Monuments Historiques, les exigences qualitatives, d'harmonie architecturale et urbaine sont fortes.</p> <p>La charte s'adressera donc à tous les porteurs de projets (propriétaires, copropriétés, commerçants & professionnels) et précisera les grands principes et démarches administratives à suivre. Elle prendra la forme d'un guide pédagogique (brochure) comprenant une présentation claire et concise de principes/recommandations d'aménagements (façades, enseignes, devantures), accompagnée de visuels afin de rendre le document agréable à lire et facilement compréhensible par tous.</p> <p>Elle sera réalisée par les services de la ville (Projet de ville, urbanisme & communication).</p>

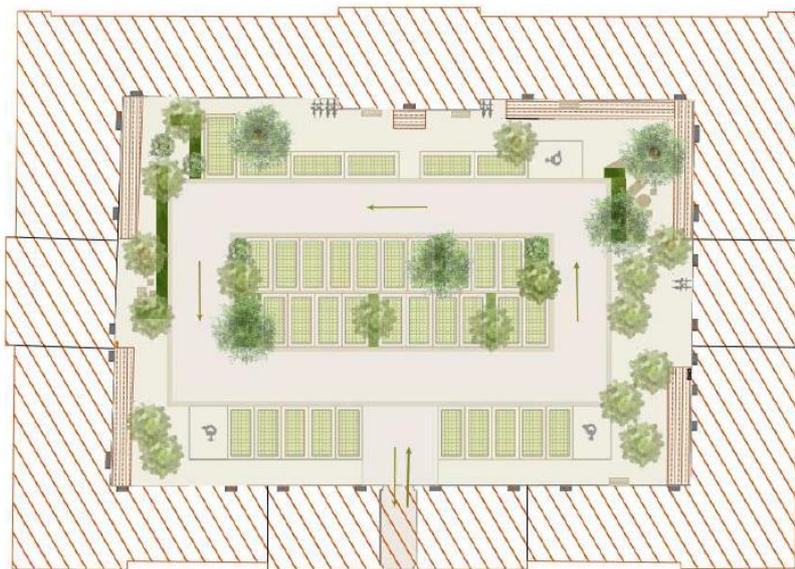
	La bastide étant dotée de nombreux monuments historiques, l'UDAP 31 sera associée à la démarche, au même titre que le CAUE 31.
Partenaires	CAUE 31 UDAP 31
Dépenses prévisionnelles/définitives	Sans objet à ce stade. Lien avec une prochaine action non mature en 2022 : « Opération façades » (initiée en 2023, lancée en 2024 si financement possible)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Rédaction : 1 ^{er} semestre 2023 Validation : 3 ^e trimestre 2023 Diffusion : 4 ^e trimestre 2023 Préparation d'une opération façade : 2023 Lancement de l'opération façade : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Local d'Urbanisme Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de la maquette du document Validation auprès des différents partenaires Diffusion de la charte Communication autour de la prochaine « opération façade »
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant Harmonie urbaine, valorisation du bâti de la centralité, rationalisation des façades commerce/habitat
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 35

Jardin Espace l'Envol

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Réaménagement de la cour de l'espace l'Envol en jardin public
Action n°	G - 35
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>L'ambition municipale est de multiplier les projets de désartificialisation et de végétalisation des espaces publics urbains. Après le parking des quais de Garonne (2020) et la réhabilitation du jardin de la mairie (2021), l'espace l'Envol a fait l'objet d'une étude qui prévoit la transformation de la cour entièrement bitumée de cet ancien collège.</p> <p>L'espace l'Envol accueille de nombreux services municipaux (comptabilité, police municipale, culture et communication, bibliothèque, service informatique) mais également de nombreuses associations. La force de cet espace réside dans sa localisation en centre-ville associée à une forte disponibilité en stationnement, extrêmement nécessaire dans le secteur.</p> <p>L'enjeu de ce projet est donc double : améliorer la qualité environnementale et paysagère de cet espace tout en maintenant une offre de stationnement à même de satisfaire le bon fonctionnement des services publics.</p>
Partenaires	Néant
Dépenses prévisionnelles/définitives	663 719.84 €

Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Grenade : 212 244 € FCTVA : 40 088.34 € DETR 2021 : 141 958 € Région : 2021 : 115 007 € Département : 116 595.82 € Agence de l'eau : 37 827 €
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de livraison du jardin
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Plan masse d'avant-projet du jardin de l'espace l'Envol Insertions avant-projet du jardin de l'espace l'Envol



Un « centre » plus végétal,
grâce à des îlots de verdure
et fonctionnel pour le
stationnement

Des espaces aménagés pour
une meilleure circulation du
piéton

Des petits salons pour
l'accueil ou l'attente des
usagers, pour organiser des
événements à l'extérieur
prolongeant les activités
intérieures

EQUIPE ATELIER DES BORDES // JEAN YVES PUYO - VILLE DE GRENADE SUR GARONNE PROJET COUR ESPACE ENVOL_ mercredi 29 septembre 2020



EQUIPE ATELIER DES BORDES // JEAN YVES PUYO - VILLE DE GRENADE SUR GARONNE PROJET COUR ESPACE ENVOL_ mercredi 29 septembre 2020



FICHE ACTION n° G - 37

Schéma des Modes de Déplacements Actifs

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
Action n°	G - 37
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans
Description de l'action	<p>La ville de Grenade est soumise à différentes contraintes en termes de mobilités : la proximité de bassins d'emplois importants (Toulouse, Blagnac, Montauban), la confluence de la Save et de la Garonne, ou encore la forme étroite de son centre ancien associée à un développement urbain local nord-sud.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux, l'ambition de la commune est d'apaiser et de sécuriser les déplacements, en donnant une meilleure place aux modes de déplacements « actifs » (marche, vélo, trottinette...).</p> <p>Pour ce faire, la commune décide de se doter d'un Schéma des Modes de Déplacements Actifs. L'objectif de ce document est de concevoir un réseau d'itinéraires permettant le déplacement aisé et sécurisé des piétons, cyclistes, et autres modes de déplacements actifs, à l'intérieur du territoire communal. Ce schéma présentera le tracé du réseau en différentes phases, les aménagements de voirie nécessaires à la réalisation des travaux, et les modalités d'association des citoyens dans la co-construction du réseau.</p>

Partenaires	Communauté de communes des Hauts-Tolosans Cabinet ITER ADEME CEREMA
Dépenses prévisionnelles/définitives	CCHT : 21 598 € HT (remboursés par la commune dans le cadre d'un fonds de concours)
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME, AVELO2 : 50 % soit 10 799.38 €
Calendrier	Attribution du marché à ITER : 1 ^{er} trimestre 2022 Rendu du SMDA : dernier trimestre 2022 Mise en œuvre des premiers aménagements pour traitement des « points noirs » : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement du SMDA Evolution du nombre d'aménagement pour les modes actifs réalisés & points noirs traités
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant. La fluidification des mobilités sur l'ensemble du territoire communal, et une meilleure articulation des modes doux entre la ville centre et le reste du territoire intercommunal.
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 38

Avenue Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond-point quai de Garonne, à la rue Gambetta (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigut (RD17)
Action n°	G - 38
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>L'amélioration de la sécurité de la circulation urbaine est une action prioritaire de la ville de Grenade, notamment pour les entrées de ville : l'avenue Lazare Carnot & l'allée Alsace Lorraine. En ce moment ce sont environ 21 000 véhicules par jour dont 1 000 poids lourds qui circulent sur ces axes avec une vitesse moyenne de 36 km/h.</p> <p>L'idée est de valoriser la première perception que l'on a de Grenade, depuis les entrées de ville (particulièrement sur la RD2) et de prévoir une mixité dans les aménagements en privilégiant les connexions « de » et « vers » les liaisons modes de déplacement actifs/doux existants ou à venir.</p> <p>La requalification de ces deux axes en véritables « boulevards urbains » couplée à la mise en place d'une zone 30 et ses plateaux traversants permettra d'apaiser et de sécuriser les circulations automobiles mais également des autres modes de déplacements actifs.</p> <p>Le rétrécissement des voies de circulation automobile, l'élargissements des trottoirs et la requalification globale de l'espace permettront de retrouver la structure urbaine d'origine de Grenade : la bastide et son extension vers le sud.</p>

	Après l'étape nécessaire de l'étude de maîtrise d'œuvre le projet se déroulera en deux phases : -la 1 ^{ère} phase concernera la requalification de l'allée Alsace Lorraine entre l'entrée de ville du quai de Garonne et le rond-point des rues Gambetta/Lazare Carnot ; -la 2 ^{nde} phase sera la requalification de l'avenue Lazare Carnot.
Partenaires	Département de la Haute-Garonne CCHT
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre 2023/2024 Lancement des travaux : 2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma des modes de déplacements actifs Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études puis opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 44

Animations nature

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
Action n°	G - 44
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La commune de Grenade mène une politique en faveur de la biodiversité et la nature en ville à travers plusieurs appels à projets et labels. L'objectif final est bien de protéger, de valoriser et de développer la biodiversité, et cela passe par des actions d'animation avec les citoyens à double portée : environnementale et pédagogique.</p> <p>Ces actions sont concentrées sur un événement annuel : le festival de la nature (voir fiche action n° 45). Mais les animations nature se déroulent tout au long de l'année, à travers divers partenariats.</p> <p>Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) via l'accompagnement de Nature En Occitanie (NEO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de deux classes de primaire pour deux demi-journées pédagogiques (dont une sortie terrain) (réalisé en 2022 et prévu en 2023) - Accompagnement des élus et techniciens dans le cadre de la révision du PLU (réalisé en 2022) - Participation au festival de la nature (stand et jeux pédagogiques) (réalisé en 2022 et prévu en 2023) - Participation au festival de la nature (nocturne chiroptère du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) (réalisé en 2022 et prévu en 2023)

	<p>Dans le cadre du label Territoire engagé pour la nature (2021-2022)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux balades nature réalisées avec Arbres et Paysage d’Autan (réalisé en 2022) - Deux ciné-débat sur le thème des arbres (2021, Arbres et Paysage d’Autan), et 2022 (Fête de la nature) - Des chantiers participatifs et citoyens (verger en 2020, plantations avec le lycée agricole d’Ondes 2022) - Des formations à destination des techniciens et des élus pour l’élaboration d’un socle commun de connaissances (2021) <p>Dans le cadre de la candidature au label Territoire engagé pour la nature (2023-2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des animations autour du jardin partagé de Grenade (voir fiche action n°48) - Des animations autour de la thématique de l’adaptation des cours d’école au dérèglement climatique (voir fiche action n°50 sur les TVBN) - Des animations autour de la mise en œuvre de la charte Fleuves sans plastique <p>Dans le cadre des journées citoyennes de Grenade :</p> <p>Des journées citoyennes de ramassage des déchets sont mises en œuvre depuis de nombreuses années. Elles se déroulent désormais en partenariat avec des associations dédiées à la cause environnementales et font l’objet d’un volet pédagogique (Team River Clean). Une nouvelle journée citoyenne a été mise en place en novembre en plus de juin.</p>
Partenaires	<p>Nature en Occitanie Arbres et Paysages d’Autan Conservatoire des Espaces Naturels Team River Clean Partageons les jardins CEREMA Fleuves sans plastiques</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>La plupart des animations mentionnées sont payées dans le cadre de conventions de partenariats qui ne comprennent pas que des actions d’animation mais aussi des actions d’inventaires naturalistes ou d’accompagnements techniques.</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non définis à ce stade
Calendrier	L'animation nature se fait en continu chaque année. Un exemple de calendrier : Février : journée des zones humides Avril : festival de la nature (majorité des animations nature regroupées sur une semaine thématique, festive et pédagogique) Juin : journée citoyenne Octobre : journée citoyenne
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie Atlas de la Biodiversité Communale Territoire Engagé pour la Nature Charte fleuves sans plastique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du calendrier des animations nature.
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité. Au-delà de l'impact positif sur l'environnement, les animations permettent de créer une dynamique collective au cœur du village à double portée : l'amélioration de la qualité du cadre de vie (ville propre, valorisant les espaces naturels) et animée (fêtes, animations culturelles et pédagogiques). Ces animations profitent aux grenadains mais aussi à l'ensemble de l'intercommunalité.
Annexes	Exemple d'animation : une balade nature à la découverte des arbres et haies champêtres avec Arbres et paysages d'Autan en 2021



FICHE ACTION n° G - 45

Festival de la nature

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Festival de la Nature
Action n°	G - 45
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La commune de Grenade souhaite fédérer les citoyens grenadains mais aussi plus largement les citoyens des territoires alentours autour d'un projet à double vocation : festif et pédagogique autour de la valorisation et la protection de la nature et de la biodiversité.</p> <p>Pour ce faire, la commune a décidé de concentrer ses actions d'animation autour de cette thématique sur une semaine dédiée, au printemps. Pour la première année (2022, réalisé), cette semaine s'est incarnée autour du projet de l'association la Fête de la nature.</p> <p>Fort du succès de la 1^{ère} année, la municipalité a décidé de pérenniser le projet en se réappropriant les codes de l'événement pour un faire un rendez-vous fédérateur local, du 15 au 21 avril 2023.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires d'une semaine d'événement sont très nombreux. Ci-après les principaux partenaires de l'édition 2022 :</p> <p>CCHT/Nature en Occitanie/Arbres et Paysages d'Autan /Partageons les jardins/Decoset/Rallumons l'étoile/Conservatoire des espaces naturels/Jean-Claude</p>

	Teyssier Photographe/Cinéma l'Entract'/Perrine Bertrand et Yann Grill/Libertree/Le Temps d'une étincelle/Librairie Grand Selve/Les Gravier Garonnais/Team River Clean/Cœur de Grenade Lieu de Vie/Comité d'animation des fêtes de Grenade/Association de pêche de Grenade/Grenade FC/AmieZ/Chœurs Barlounguère/Loïc Fanning et Alain Alquier/Frédéric Bourgoïn/Aude Bouyssière/Olivier Ambrosino/L'atelier de la Fée écolo/L'atelier du vivant/Le bosquet fantastique/Les échos fertiles/Les miels de Fanny/Ainsi que plus de 9 services municipaux mobilisés sur l'événement
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Tenue de l'événement : du 15 au 21 avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre et bilan de l'édition du 15 au 21 avril 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité. La création d'un événement fédérateur a vocation festive et pédagogique a pour vocation de rayonner au-delà des frontières communales.
Annexes	Photos de l'édition 2022 du festival de la nature





FICHE ACTION n° G - 47

Itinéraire des jardins

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
Action n°	G - 47
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La ville de Grenade dispose de plusieurs jardins publics et espaces verts, notamment au sein de son centre-bourg. L'objectif est de valoriser ces espaces en imaginant un circuit de découverte des jardins de la bastide.</p> <p>Un itinéraire de découverte ou circuit d'interprétation permet de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel d'une cité. C'est à la fois un outil touristique, culturel, et pédagogique.</p> <p>L'objectif est également de préserver, valoriser, mais aussi de développer la biodiversité en cœur de ville : la mise en place d'un itinéraire reliant les différents parcs et jardins favorise une continuité écologique dans la ville, même lorsqu'elle se fait « en pas japonais » (cf Trames vertes, bleues, et noires).</p> <p>Les étapes pour la mise en œuvre de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic naturaliste et des usages des parcs et jardins du centre-ville (réalisé)

	<ul style="list-style-type: none"> - L'écriture d'un guide notamment constitué de 14 fiches action correspondant à des propositions de valorisation des sites (aménagements divers) et des modalités de mise en place d'une cartographie et signalétique (réalisé) <p>Cette partie diagnostic et proposition d'action a été menée dans le cadre d'un stage de master 2 prévu dans le cadre de l'ABC de Grenade.</p>
Partenaires	Office Français de la Biodiversité
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Etude : de février à août 2022 Arbitrages et budgétisation du projet : 2023 Mise en œuvre : avril 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre d'Occitanie Atlas de la Biodiversité Communale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Arbitrages des aménagements retenus Création de supports de communication Diffusion de ces supports
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité Valorisation du patrimoine naturel et bâti de la bastide pour une meilleure attractivité touristique Amélioration de la qualité de cadre de vie des habitants
Annexes	Itinéraire des jardins issu du guide éponyme Visuels de différents parcs et jardins de la bastide



Figure 1. Itinéraire de découverte des parcs et jardins du centre-bourg de Grenade.

A) Espace Envol ; B) Ancienne perception ; C) Jardin Eglise ; D) Jardin Crayssac ; E) Espace vert mairie ; F) Espace vert salle des fêtes ; G) Quai de Garonne ; H) Maison Sizes I) Allée Alsace-Lorraine ; J) Allée Sébastopol ; K) Bord de Save côté bastide ; L) Bord de Save ; M) Bois ; N) Jardin partagé.



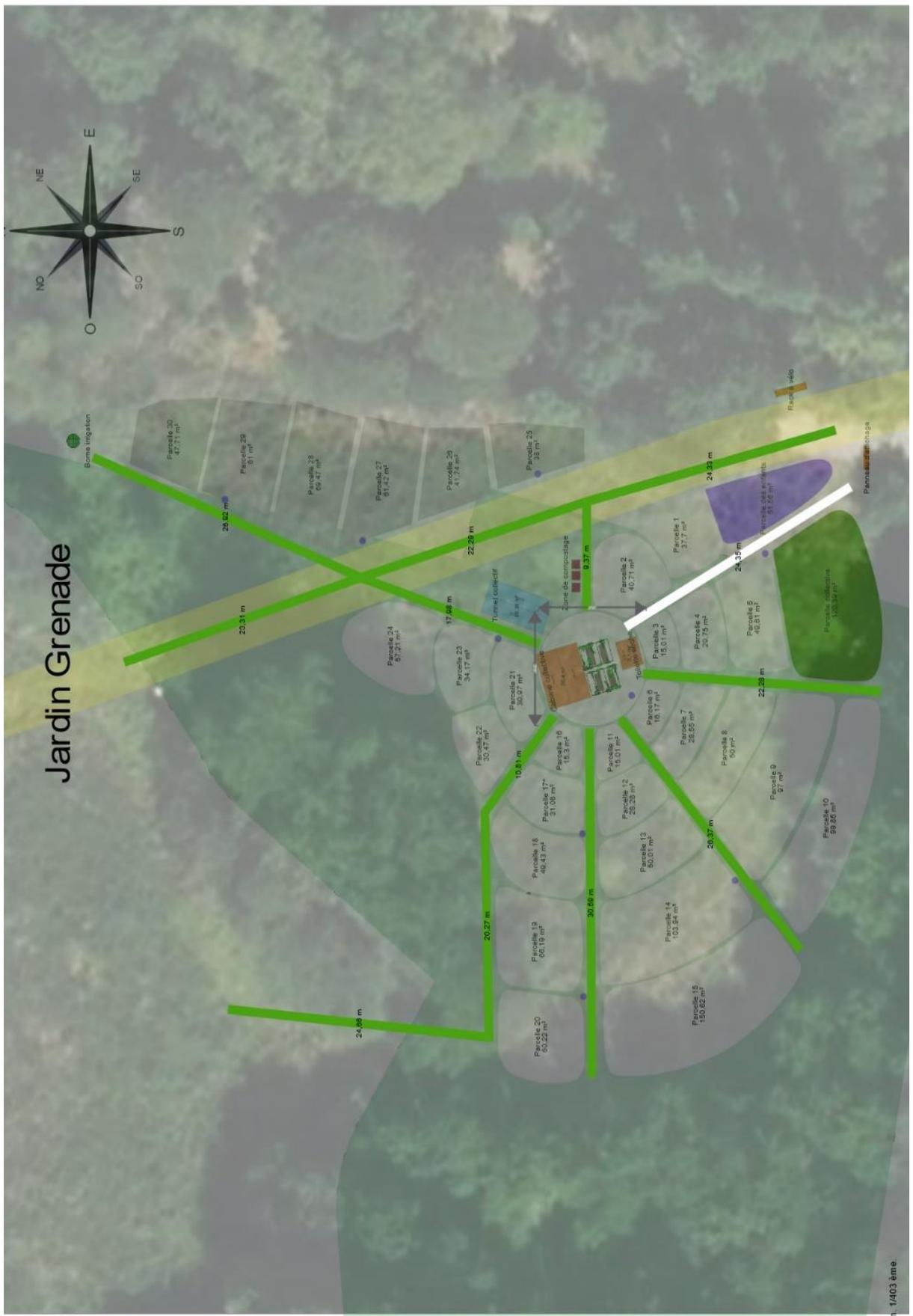
FICHE ACTION n° G - 48

Jardins partagés

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Création de jardins partagés
Action n°	G - 48
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La commune de Grenade dispose d'ores et déjà de 5 jardins familiaux. Toutefois, la demande de parcelles de jardins dépasse très largement l'offre. D'autre part, il existe une volonté commune entre la municipalité et les citoyens de créer un projet social, en créant de véritables jardins partagés qui incarneraient un lieu de vie et d'échange.</p> <p>Pour monter ce projet, la commune a fait appel à l'association Partageons les jardins. Une étude d'opportunité a été menée et un groupe d'une soixantaine de citoyens a répondu présent pour participer au projet.</p> <p>L'objectif est tout à la fois de proposer des espaces de jardinage aux grenadains (et plus particulièrement de la bastide) ne disposant pas de jardin mais également de promouvoir le lien social et des animations en faveur de la biodiversité au sein du centre-bourg.</p>
Partenaires	<p>Groupe citoyen de grenade</p> <p>Partageons les jardins</p>

Dépenses prévisionnelles/définitives	Mairie de Grenade : 12 100 € : accompagnement Partageons les jardins 30 000 € : acquisition du terrain et frais de géomètre Cheminements, matériel et système d'arrosage : non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Définition du plan du jardin : fin 2022 Acquisition du terrain : janvier 2023 Aménagements : 1 ^{er} trimestre 2023 Inauguration : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie Territoire Engagé pour la Nature
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acquisition du terrain Inauguration en avril 2023 Bilan du collectif citoyen à la fin de l'accompagnement de Partageons les jardins
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité Attractivité du village, notamment pour les habitants ne disposant pas d'espace extérieur : attractivité des logements du centre-bourg Amélioration du lien social dans le centre-bourg
Annexes	Premier jet du jardin proposé par les citoyens engagés dans le projet

Jardin Grenade



FICHE ACTION n° G - 50

Trames verte, bleue et noire

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Trames verte, bleue, et noire
Action n°	G - 50
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la commune de Grenade travaille avec différents acteurs en faveur de l'amélioration des trames verte, bleue, et noire.</p> <p>Ces trames incarnent les continuités écologiques des espaces naturels : verte pour les milieux végétaux terrestres, bleue pour les milieux aquatiques, et noire pour les milieux aériens nocturnes préservés de toute pollution lumineuse.</p> <p>Cet enjeu de continuité est abordé par la commune de plusieurs manières. D'abord en préservant les espaces et surtout les linéaires propices à la biodiversité existant. Par exemple, la trame verte et bleue est préservée dans le cadre d'une décision de ne buser aucun fossé communal. D'autre part, en travaillant à relier du mieux que possible les différents réservoirs de biodiversité.</p> <p>Ces liaisons peuvent consister en des aménagements ponctuels pour créer des corridors dits « en pas japonais ». En l'absence de linéaire strictement continu, l'enjeu est en effet de multiplier les poches de biodiversité. Ainsi, la commune a déjà réalisé plusieurs aménagements, dont le plus emblématique est la réalisation des quais de Garonne en 2020, mais également plusieurs plantations (verger urbain, plusieurs linéaires de haies). Dans le cadre de la trame noire, l'adaptation des systèmes d'éclairage permet petit à petit de faire varier l'intensité de la</p>

	<p>luminosité, et des horaires d'extinction totale ont été mis en place par quartier.</p> <p>D'autres projets en faveur des trames verte, bleue et noire sont en cours. La végétalisation de l'espace Envol (voir fiche action n°35) en est un exemple parlant. Un travail est également mené en étroite collaboration avec les écoles pour l'adaptation des cours d'école au dérèglement climatique. Le conseil municipal s'est engagé dans cette voie à travers la candidature au label Territoire Engagé pour la Nature 2023-2025.</p>
Partenaires	<p>Nature en Occitanie & Arbres</p> <p>Paysages d'Audan</p> <p>Groupes scolaires grenadains</p> <p>CEREMA</p> <p>Agence Régionale de la Biodiversité</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Cette action est menée en continu au gré des multiples projets et opportunités qui se présentent.</p> <p>Des premiers aménagements pour l'adaptation de cours d'écoles au dérèglement climatique sont prévus au premier semestre 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Territoire Engagé pour la Nature</p> <p>Atlas de la Biodiversité Communale</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Définition des continuités écologiques grâce à l'ABC et au PLU</p> <p>Identification des discontinuités urbaines</p> <p>Mise en œuvre d'aménagements/d'intervention visant à créer des connexions</p>

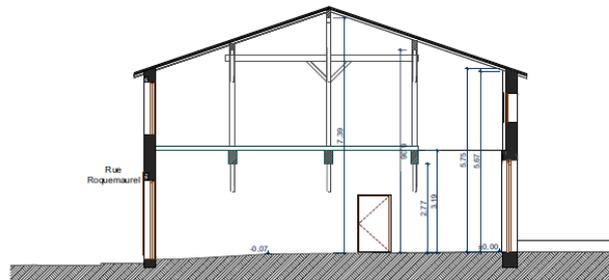
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité. Préservation et amélioration de la nature en ville et de la biodiversité, et ainsi de la qualité du cadre de vie de la ville et de son centre.
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 51

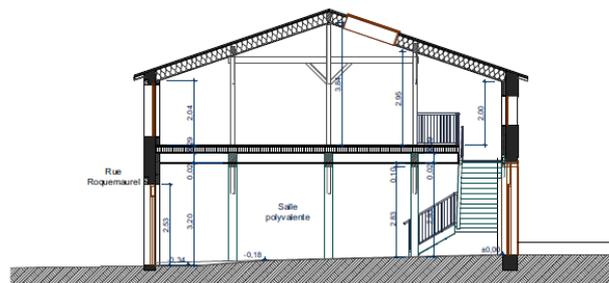
Remise « Serres »

Orientation stratégique	Pilotage
Action nom	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : réhabilitation de la remise « Serres » pour l'extension de la Maison des Projets
Action n°	G - 51
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La commune a investi un site spécifiquement dédié à la mise en œuvre du projet de revitalisation : la maison des projets, située en cœur de bastide. L'implantation et l'agencement des locaux portent une valeur symbolique (affirmation du projet au cœur de la bastide sur un îlot en cours de réaménagement) des dimensions pratiques (visibilité, accessibilité) et une portée opérationnelle (lieu de coordination du projet de ville).</p> <p>Cet espace accueille aujourd'hui les bureaux du manager de centre-ville et du chef de projet Petites Villes de Demain, à disposition immédiate des habitants de la bastide. Il est aussi le lieu de réunions en comité réduit dédiées au projet de revitalisation : groupe d'élus de suivi du projet de ville, porteurs de projets, partenaires, ...</p> <p>Pour le moment, cet espace n'est toutefois pas dimensionné pour toutes les étapes de la mise en œuvre du projet de ville. En effet, une maison des projets a également vocation à accueillir des réunions publiques, des ateliers de concertation citoyenne, des animations et expositions, ou encore des permanences d'information.</p>

	Aussi, la commune a la volonté de réaliser une extension de la maison des projets en aménageant la « remise Serres », située dans le même îlot bâti, pour en faire une salle multi-usage. Cette salle, destinée à recevoir du public, n'a pas vocation à être une salle polyvalente mise à disposition de toutes les associations : il s'agira bien une salle de travail pour la mise en œuvre du projet de ville.
Partenaires	Maître d'œuvre : Architecte HUCAULT-ZAZZA Bureau d'étude technique : CETEC
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût maîtrise d'œuvre : 34 844.67 € HT Coût prévisionnel des travaux : 294 100 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DETR : 30 % Région Occitanie sollicitée Commune de Grenade : 40 %
Calendrier	Démarrage du chantier : décembre 2022 Livraison : septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre Occitanie Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Communauté de communes des Hauts Tolosans)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux Nombre d'événements organisés à partir de 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville
Annexes	Coupes (existant & projet), façades (projet)



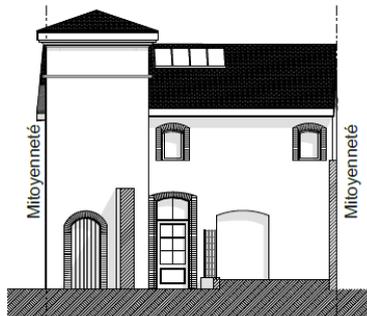
Coupe de l'existant



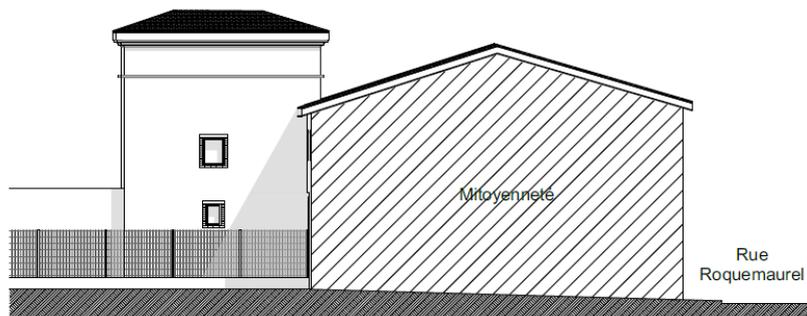
Coupe du projet

Ouvrage : Remise Series : Aménagement d'une salle polyvalente et d'un WC 53, Rue Roquemaurel GRENADE SUR GARONNE 31330		Maître d'ouvrage : Mairie de Grenade 15, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE SUR GARONNE			Architecte : Renée HICHAULT 38 rue de la République 31330 Grenade Tel. 06 98 92 21 55		
N° de plan : PC 3	Titre : Coupe sur terrain	Echelle : 1:100	Format : A3	Phase du projet : PC	Dessinateur :	Date : 13/10/2021	Revision :

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction



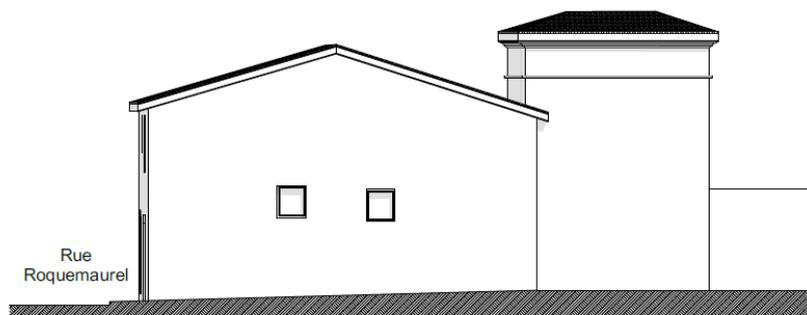
Façade Sud-Ouest



Façade Sud-Est



Façade Nord-Est



Façade Nord-Ouest

Ouvrage : Remise Series : Aménagement d'une salle polyvalente et d'un WC 53, Rue Roquemaurel GRENADE SUR GARONNE 31330		Maître d'ouvrage : Mairie de Grenade 15, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE SUR GARONNE			Architecte : Renée HICHAULT 38 rue de la République 31330 Grenade Tel. 06 98 92 21 55		
N° de plan : PC 5b	Titre : Façades Projet	Echelle : 1:100	Format : A3	Phase du projet : PC	Dessinateur :	Date : 13/10/2021	Revision :

Ces plans ne peuvent en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction

FICHE ACTION n° C - 06

Maison en état manifeste d'abandon

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Traitement d'une maison (8, place du Fort) en état manifeste d'abandon
Action n°	C - 6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'axe thématique « Habitat » et la volonté de la commune de Cadours de se réappropriier le centre-bourg, la propriété, située au 8 place du Fort, composée d'une maison de ville avec une terrasse donnant directement sur la Halle aux Marchands, est vite apparue comme une priorité à traiter.</p> <p>En effet, cette maison est vacante et en état de très forte dégradation du bâti depuis de nombreuses années.</p> <p>Suite à une mise en demeure, datant de 2006, demandant au propriétaire d'intervenir pour rénover son bien, rien n'a été entrepris hormis la mise en sécurité de la terrasse (confortement du mur de soutènement) par les services techniques municipaux.</p> <p>Afin de réhabiliter ce bien immobilier, pour y produire un ou plusieurs logements et peut-être un local permettant d'accueillir un petit équipement ou une cellule commerciale, la procédure « bien en état manifeste d'abandon », permettant à la commune de mettre en demeure les propriétaires d'entretenir leurs biens et éventuellement d'acquérir ceux-ci par voie d'expropriation pourrait être utilisée.</p> <p>Une première étape de mise à plat des procédures déjà menées à l'encontre du propriétaire va être conduite suivi d'une session d'investigation auprès des services des impôts (pour vérifier si les</p>

	<p>taxes foncières sont payées) et du Domaine (afin de connaître la valeur vénale du bien immobilier).</p> <p>En parallèle, une étape partenariale entre les élus, les techniciens et les partenaires associés (bureau d'étude, EPFO, bailleurs sociaux) sera menée afin d'élaborer le projet et ainsi déterminer la bonne procédure coercitive à mettre en œuvre pour permettre la réhabilitation de ce bien situé, stratégiquement, au cœur du centre-bourg.</p>
Partenaires	<p>Centre des finances publiques</p> <p>Domaine</p> <p>Bureau d'étude (étude stratégique Bourg-Centre) ISTHME</p> <p>Bureau Méridional</p> <p>EPFO</p> <p>Bailleurs sociaux, opérateur (ERIM) du PIG EcorénoV'31</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Mise à plat du dossier & définition du projet à mener : 1^{er} trimestre 2023</p> <p>Choix et utilisation de l'outil juridique : 2^e trimestre 2023</p> <p>Lancement de la procédure : en suivant</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p> <p>Programme d'Intérêt Général EcorénoV'31</p> <p>Programme Local de l'Habitat (PLH) des Hauts Tolosans 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg
Annexes	Photos du site





FICHE ACTION n° C - 07

Béguinage

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage (logements seniors)
Action n°	C - 7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>Le béguinage est un ensemble immobilier à taille humaine (10 à 25 logements maximum), organisé autour d'un jardin et d'espaces de vie partagés. Il s'agit d'un modèle innovant d'habitat.</p> <p>Symbole de solidarité et de convivialité, le béguinage répond aujourd'hui au souhait des personnes âgées ou en situation de fragilité, de vivre et bien vieillir chez soi, de façon autonome, dans un environnement sécurisant et rassurant. Véritable projet de vie, la vie en béguinage permet avant tout de rompre avec l'isolement, fléau de notre société moderne, touchant particulièrement le grand âge.</p> <p>Proposition alternative à l'hébergement en institution (EHPAD, résidence autonomie), ou à la résidence services seniors, le béguinage prend en compte toutes les dimensions de l'habitat dit inclusif, groupé ou encore partagé. Il intègre en effet, dès sa conception les besoins de ses béguin(es), notamment la transition vers une perte éventuelle d'autonomie.</p>

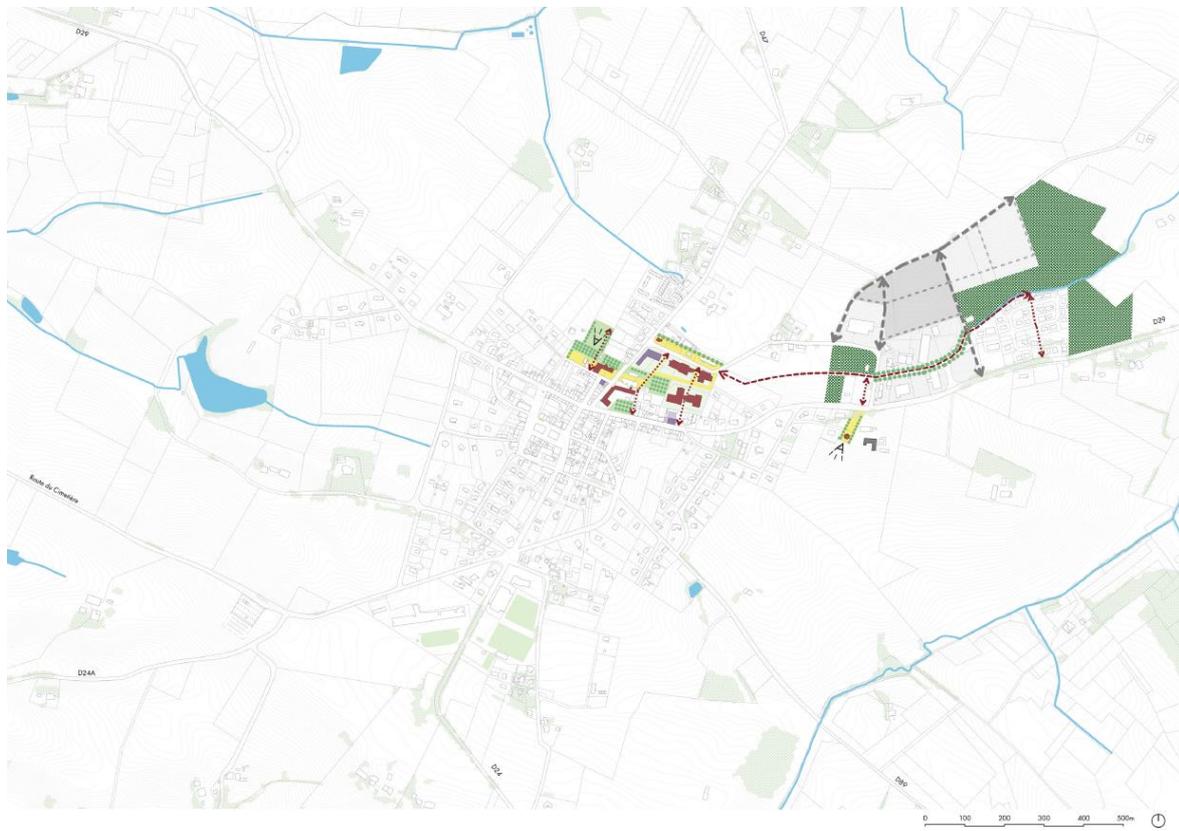
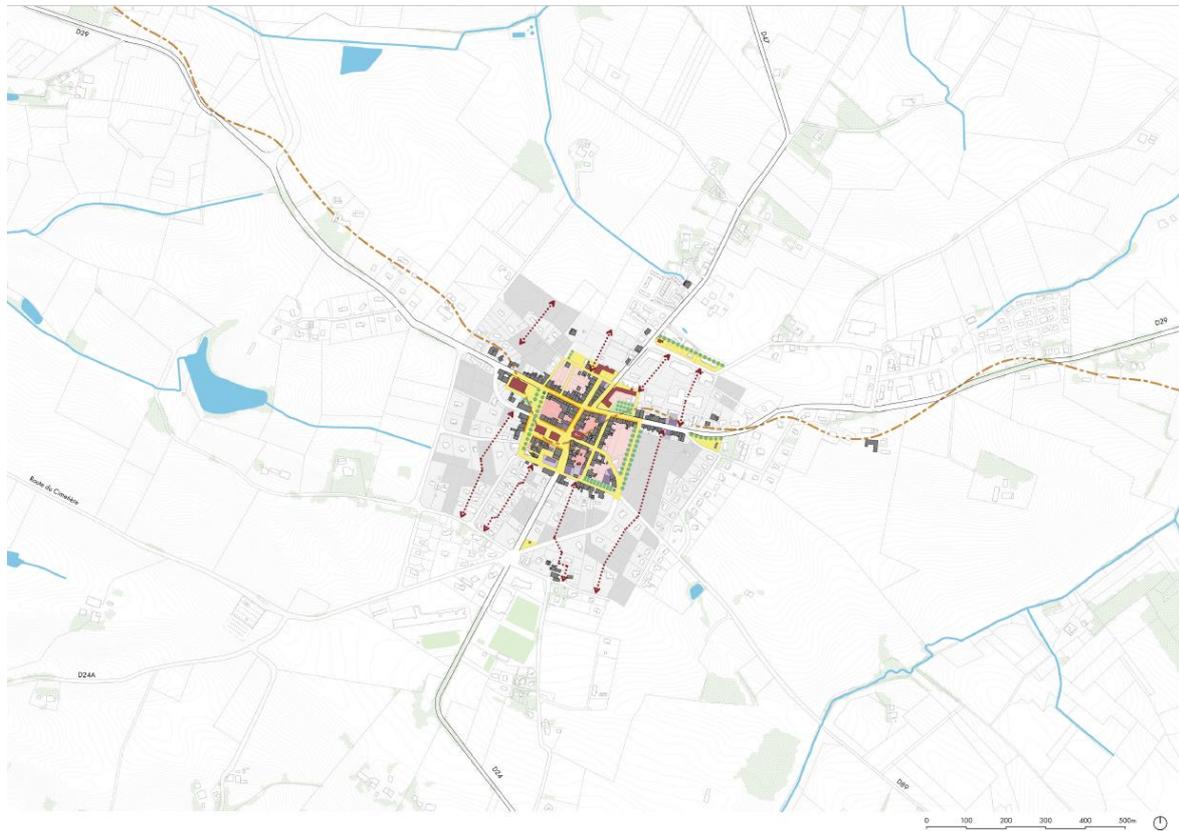
	<p>La commune de Cadours, avec ses 30 % d'habitants âgés de 60 ans ou plus et son faible nombre de petits logements au sein de son parc de logements (seulement 0.7 % de T1 et 4.3 % de T2), est fortement intéressée par la construction d'un béguinage. Privilégiant 2 sites au centre-bourg, la commune va lancer une étude d'opportunité en interne afin de stabiliser le projets puis se lancera dans la réponse à un éventuel appel à manifestation d'intérêt (https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/habitat-inclusif-la-fabrique-projets-ami-703) si l'occasion se présente ou s'attachera les services d'une AMO ou AMU afin de mener à bien la définition du projet.</p> <p>Pour l'acquisition du foncier et la construction des logements, la commune dispose d'ores et déjà de quelques pistes notamment avec l'EPFO et les bailleurs sociaux déjà présents sur son territoire.</p>
Partenaires	<p>Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional EPFO Bailleurs sociaux</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Etude d'opportunité : 1 ^{er} semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Plan Local de l'Habitat des Hauts Tolosans 2023 Contrat Bourg-centre Occitanie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° C - 14

Schéma directeur espaces publics & liaisons douces

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaboration d'un schéma directeur pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
Action n°	C - 14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours Communauté de communes des Hauts Tolosans
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'axe thématique « Mobilités & espaces publics » la commune de Cadours souhaite aménager et lier ses espaces publics afin de faciliter et encourager les circulations piétonnes et améliorer la qualité du cadre de vie.</p> <p>Les espaces publics du village sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La place autour des Halles, avec une ambiance de centre ancien, minéral, et avec une forte présence de la voiture ; -La place du Fort, espace étriqué et fermé entre le bâti (parfois dégradé, cf. fiche action C - 6) ; -Les espaces de stationnement, aux abords du monument aux morts et de la Halle aux sports, à l'emplacement des anciens remparts ; -Le square devant les écoles et le long de l'avenue Raymond Sommer, très ouvert sur la rue ; -La place de la Mairie, minérale et rendue piétonne à l'occasion de la rénovation de l'édifice ; -Le jardin public derrière la Mairie, très fréquenté en raison de son ambiance arborée, ses jeux pour enfants et sa proximité directe des écoles ; -La place du Marché à l'Ail, grande emprise minérale ouverte sur les paysages agricoles et les villages voisins du nord, accueillant le marché du même nom ;

	<p>-Et un certain nombre d'autres sites pas encore mis en valeur (place de la Gare, mail de la rue des Jardins, ...).</p> <p>Les élus sont en train de définir le cadre d'un futur cahier des charges pour s'attacher les services d'un bureau d'étude qui aura pour mission la rédaction d'un schéma directeur des espaces publics et leurs liaisons douces.</p> <p>Ce schéma directeur (ou plan guide) permettra alors à la commune de disposer d'une vision globale et à long terme pour l'aménagement de ses espaces publics.</p> <p>Il devra aussi permettre à la municipalité d'écrire, progressivement, les cahiers des charges détaillés pour les phases opérationnelles dans actions à mener dans le temps et les coûts associés.</p>
Partenaires	<p>CCHT</p> <p>CAUE 31</p> <p>UDAP 31</p> <p>ATD-HGI</p> <p>Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de financement dans la cadre du partenariat Région/Banque des Territoires à solliciter
Calendrier	<p>Rédaction du cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études : 1^{er} trimestre 2023</p> <p>Réception du schéma directeur : 3^e trimestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études jusqu'à réception du document
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Rendus graphiques de l'étape 2 de l'étude stratégique de Cadours (ISTHME Bureau Méridional)



FICHE ACTION n° C - 21

Aménagement d'un espace partagé

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Mise en sécurité et conformité salle annexe Mairie et aménagement d'un espace partagé
Action n°	C - 21
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	1 ^{ère} phase : Mairie de Cadours 2 ^{ème} phase : Communauté de communes des Hauts Tolosans
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en conformité de la salle dite du « Cinéma », la commune envisage de mettre aux normes le plafond de cette salle en la dotant d'un plafond répondant aux normes en vigueur en matière de stabilité au feu.</p> <p>D'autre part, en vue de la création d'un espace de bureaux partagés, dont le local est situé immédiatement au-dessus, la commune envisage de créer un espace de travail collectif.</p> <p>Cet espace d'environ 100 m² permettra éventuellement, à terme, d'installer un espace de coworking pour les travailleurs de passage ou effectuant des migrations pendulaires quotidiennes cherchant des espaces de télétravail adaptés et répondant à certaines exigences (cf. réflexion de la CCHT en vue de développer un réseau de tiers-lieu sur l'ensemble de son territoire).</p>
Partenaires	1 ^{ère} phase : Vincent LANNELONGUE (architecte), DEKRA (bureau de contrôle & coordonnateur SPS), INGEBAT TCE (BET), 2 ^{ème} phase : Communauté de communes des Hauts Tolosans (maitrise d'ouvrage), ETHICS GROUP (AMO)

Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Etape 1 :</p> <p>Coût total de l'opération estimé à 337 904 € HT, soit 405 484.80 € TTC (67 580.80 € de TVA)</p> <p>Inscrit au budget primitif 2021</p> <p>Sous-total travaux = 280 186 € HT</p> <p>Maîtrise d'œuvre = 29 420 € HT (10.5 %)</p> <p>Ordonnancement, pilotage et coordination = 4 763 € (1.7 %)</p> <p>Bureau d'étude = 5 324 € (1.9 %)</p> <p>Bureau de contrôle = 4 203 € (1.5 %)</p> <p>Coordonnateur SPS = 4 203 € (31.5%)</p> <p>Provision pour révision des prix = 9 807 € (3.5 %)</p> <p>Sous-total honoraires = 57 718 € (21 %)</p> <p>Etape 2 :</p> <p>84 027 € HT, 100 832 € TTC</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etape 1 :</p> <p>Etat/DETR = 76 959 € (20 %), demande notifiée en 2022</p> <p>Région sollicitée</p> <p>CD 31 = 112 074 € (33 %) demande notifiée en 2022</p> <p>Etape 2 :</p> <p>Etat/DETR : 30 % (demande va être déposée)</p> <p>CD 31 à solliciter</p> <p>Région à solliciter</p>
Calendrier	<p>Début mission maîtrise d'œuvre : 02/10/2020</p> <p>Début des travaux : janvier 2023</p> <p>Date de livraison : septembre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Projet de territoire de la Communauté de communes des Hauts Tolosans</p> <p>CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Prévoir et développer les équipements et services publics</p>
Annexes	<p>Plan projet</p>

FICHE ACTION n° C - 22

Rénovation & mise en sécurité de la Halle aux sports

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux sports
Action n°	C - 22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>La Halle aux sports (ou Grande Halle) est un gymnase omnisport construit en 1963.</p> <p>A part des travaux de mise en conformité du réseau électrique et la mise aux normes de la sécurité incendie, la partie structurelle du bâtiment n'a pas reçu d'entretien de grande ampleur depuis sa construction.</p> <p>Aujourd'hui deux problèmes majeurs sont constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les bétons des auvents présentent des désordres importants (prémices de béton éclaté en sous-face de l'auvent, pouvant par la suite laisser apparaître les armatures corrodées, et traduisant une humidité excessive dans le béton et peut-être un enrobage insuffisant de ces armatures par le béton) ; -canalisations pluviales dégradées et défaut d'étanchéité de certains murs laissant apparaître le développement de micro-organismes. <p>En plus de traiter ces pathologies il est utile de profiter de ces rénovations pour mettre l'ensemble de l'équipement en conformité avec les normes en vigueur.</p> <p>Les élus ont décidé de lancer une procédure adaptée restreinte pour missionner un maître d'œuvre en vue de la rénovation et de la mise en conformité de ce bâtiment.</p> <p>Il sera également nécessaire de désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) et un bureau de contrôle qui suivront, chacun dans leurs compétences, les différentes phases du chantier.</p>

	Afin de faire évoluer le bâtiment et de le moderniser, le remplacement des rideaux métalliques par des baies vitrées alu est envisagé et, en l'état, validé par les ABF.
Partenaires	Etat (DETR) Région Occitanie Conseil Départemental de la Haute-Garonne
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Etude de maîtrise d'œuvre : 1 ^{er} semestre 2023 Consultation des entreprises : 2 nd semestre 2023 Lancement des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Photos





FICHE ACTION n° C - 23

Création d'un centre de loisirs « hybride & innovant »

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Création d'un centre de loisirs (ALSH) « hybride & innovant »
Action n°	C - 23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) de Cadours Commune de Cadours (notamment pour la partie « hybride & innovant » du projet)
Description de l'action	<p>Après la fusion de la communauté de communes des Coteaux de Cadours et de la communauté de communes Save et Garonne en 2016, les communes du secteur ont repris la compétence solaire et périscolaire.</p> <p>Parmi elles, 12 se sont organisées sous la forme d'une entente sur les « affaires scolaires », qui s'est transformée, avec 11 des 12 communes, début 2020 en syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVS) afin d'accroître le service rendu aux usagers.</p> <p>La forme de l'entente s'est avérée inappropriée, obligeant la commune de Cadours à supporter les risques financiers et l'endettement liés à ce service.</p> <p>Aujourd'hui, l'organisation indépendante du SIVS permet à la structure de réfléchir à la construction d'un équipement de type ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pérenne. En effet, à ce jour les enfants sont accueillis dans des préfabriqués, locaux temporaires hérités d'un ancien fonctionnement.</p> <p>L'effectif d'accueil visé pour cet ALSH est d'environ 110 enfants. La réflexion se porte sur le site bordant le plateau sportif mutualisé avec l'élémentaire sur lequel se trouve déjà les préfabriqués.</p>

	<p>La collectivité a initié la réflexion et a commencé à réfléchir à une préprogrammation qu'elle a affiné avec l'aide du CAUE 31. A ce stade de maturation, deux scénarii ont été proposés : « bâtiment compact » ou « bâtiment visible depuis deux voies ».</p> <p>En parallèle la commune de Cadours, notamment à travers son « projet de ville », envisage ce projet d'équipement comme l'occasion de conforter le pôle intergénérationnel du site avec l'addition à l'ALSH d'un tiers lieu couplé à un centre social.</p>
Partenaires	<p>CAUE 31</p> <p>Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Les estimations ci-dessous, valeur décembre 2020, sont entendues hors VRD et aménagements extérieurs de la cour, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, hors études (étude de sols, géomètre, ...), hors surcoût lié à des fondations spéciales, hors frais divers (mobilier, ...), ...</p> <p>Construction neuve : environ 670 m² de surfaces utiles Préau + rangement extérieur : 130 m² Bâtiment : environ 1 210 000 € Préau : environ 130 000 € Total : 1 340 000 € (un budget devra être estimé en plus pour les aménagements extérieurs)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Projet à définir pour un début d'opération en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Néant
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études et opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Scénarios 1 & 2

Scénario 1 : bâtiment compact



Dans ce scénario sont implantés un bâtiment en rez-de-chaussée de 670 m² et un préau de manière similaire à l'école maternelle et à la maison petite enfance.

Cela permet d'ouvrir l'ALSH au sud/sud-ouest vers les espaces extérieurs et le plateau sportif qui reste à sa place. Des jeux extérieurs, une cabane pourront trouver place dans ces espaces. Le CAUE propose un jardin planté en cœur d'îlot qui pourrait être accessible depuis les différents équipements publics. Il est important pour l'ALSH de disposer d'espaces de nature différente.

La déclivité pourra être traitée avec une succession de terrasses et de gradins végétalisés pouvant être support de jeux pour les enfants et délimitant ces espaces.

Le stationnement place de la gare mériterait d'être organisé, végétalisé tout en conservant un revêtement perméable. Une aire de jeux pourrait aussi y trouver sa place à la sortie des écoles et au contact des logements collectifs.

Avantages :

- + des espaces extérieurs ouverts en cœur d'îlot et qui profitent à tous
- + un bâtiment compact et économe en énergie
- + le maintien du plateau sportif à sa place.

Inconvénients :

- une seule façade visible depuis le chemin de la Palanque

Scénario 2 : bâtiment visible depuis 2 voies



Dans ce scénario, on trouve les mêmes grands principes développés précédemment dans le scénario 1.

Par contre l'implantation du bâtiment est différente. En effet le bâtiment s'organise en deux volumes pouvant correspondre à deux entités petits/grands. Ces volumes, reliés par un préau central, viennent encadrer les espaces extérieurs et viennent aussi structurer la rue de la Font d'Estève.

La déclivité par un jeu de terrasses mérite là encore d'être traitée.

Une mise à distance des logements locatifs pourra être envisagé par des plantations.

Avantages :

- + des espaces extérieurs ouverts en cœur d'îlot et qui profitent à tous
- + un bâtiment qui affirme un front bâti le long de deux voies, et donne plus de visibilité de l'équipement public.
- + un linéaire de façade offrant plus de lien vers l'extérieur.

Inconvénients :

- le plateau sportif doit être décalé.